

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 – 2026

### Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes (page 3 – page 22)

- Action n°01#01 : Former les agents et les élus sur les thématiques de la transition écologique
- Action n°01#02 : Tisser des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel et le pôle Ville Durable
- Action n°01#03 : Echanger les bonnes pratiques grâce à un réseau intercommunal sur les thématiques
- Action n°01#04 : Elaborer un budget annuel énergie air climat
- Action n°01#05 : Engager une démarche de commande publique durable
- Action n°01#06 : Elaborer et coordonner un plan de communication et un programme d'événements sur les thématiques du PCAET pour chaque cible du territoire
- Action n°01#07 : Engager une démarche d'éco-collectivités

### Axe n°2 : Aménagement durable (page 24 – page 44)

- Action n°02#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes
- Action n°02#02 : Mobiliser les PLU et le SAGE pour protéger la trame verte et bleue
- Action n°02#03 : Elaborer un document annexe aux PPRI/PLH/PLU – « PPRI spécial affluents et ruissellements »
- Action n°02#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
- Action n°02#05 : Intégrer un volet énergie climat dans les PLU
- Action n°02#06 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies
- Action n°02#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Accueil et de Services aux Entreprises (S.A.S.E)

### Axe n°3 : Performance énergétique et environnementale des bâtiments (page 45 – page 83)

- Action n°03#01 : Mettre en place une comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine CA et communal
- Action n°03#02 : Identifier le potentiel d'économie (énergies et coûts) sur le patrimoine CA et communal
- Action n°03#03 : Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine CA et communal
- Action n°03#04 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale CA et communal, incluant un programme de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables
- Action n°03#05 : Identifier des secteurs d'interventions prioritaires pour des projets de rénovation énergétique
- Action n°03#06 : Mettre en place un observatoire de la rénovation énergétique
- Action n°03#07 : Définir des modalités de travail sur la réhabilitation du parc social
- Action n°03#08 : Développer les outils financiers et juridiques pour encourager les rénovations et constructions vertueuses
- Action n°03#09 : SURE - Développer le conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises
- Action n°03#10 : SURE - Structurer la filière de la rénovation énergétique
- Action n°03#11 : SURE - Créer un groupe de travail sur l'habitat
- Action n°03#12 : Etudier la création d'une aide intercommunale à la réalisation de diagnostic thermique des copropriétés
- Action n°03#13 : Poursuivre les subventions aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat

### AXE n°4 : Mobilité durable (page 84 – page 119)

- Action n°04#01 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de la CA et des communes
- Action n°04#02 : S'appuyer sur les zones d'activité du territoire pour élaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité Inter-Employeurs
- Action n°04#03 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de l'Etat et de la Région
- Action n°04#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Inter-Etablissements pour les établissements scolaires de la cité Descartes
- Action n°04#05 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable
- Action n°04#06 : Elaborer et mettre en œuvre un plan marche
- Action n°04#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Mobilité

- Action n°04#08 : Améliorer la performance du service de bus
- Action n°04#09 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de labellisation des parcs relais
- Action n°04#10 : Développer les stations de covoiturage et promouvoir une plateforme numérique de covoiturage
- Action n°04#11 : Etudier le potentiel de développement du service d'autopartage
- Action n°04#12 : Promouvoir les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (motorisations gaz, électrique, hydrogène, et véhicules efficaces en énergie)

### **Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables (page 120 – page 140)**

- Action n°05#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur et froid
- Action n°05#02 : Identifier les zones favorables au développement de la géothermie superficielle
- Action n°05#03 : Etudier la faisabilité de développer la production de biogaz (méthanisation)
- Action n°05#04 : Accompagner les acteurs du territoire pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique
- Action n°05#05 : Mettre en service la centrale solaire au sol de Courtry
- Action n°05#06 : Mettre en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM
- Action n°05#07 : Mettre en service le réseau de chaleur en géothermie profonde à Champs-sur-Marne / Noisiel

### **Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire (page 141 – page 153)**

- Action n°06#01 : Mettre en œuvre le tri à la source des déchets organiques en vue de l'échéance obligatoire de 2024
- Action n°06#02 : Poursuivre le déploiement des composteurs
- Action n°06#03 : Mettre à jour et mettre en œuvre les plans locaux de prévention des déchets et assimilés
- Action n°06#04 : Elaborer un Plan Alimentaire Territoriale
- Action n°06#05 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie tourisme durable

### **Axe n°7 : Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (page 156 – page 158)**

- Action n°07#01 : Créer un club climat

## Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.1 :**  
**Montée en compétence des services et des élus**

**Action n°01#01 : Former les agents et les élus sur les thématiques de la transition écologique**

**Rappel du contexte et des enjeux :** De nombreux questionnements d'ordre techniques et réglementaires ont été soulevés tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Pour partager un socle commun de connaissance sur les sujets du PCAET, cette action consiste à faire participer les agents et les élus de l'agglomération et des communes à un programme de formation sur les thématiques suivantes :

- Mécanisme de financement des actions du PCAET (exemple : Certificats d'Economie d'Énergie)
- Bâtiments durables : évolution réglementaires, performance énergétique, déchets du BTP, matériaux de construction biosourcés (exemple : chanvre, paille..) et issus du réemploi, prévention du risque retrait gonflement des argiles...
- Urbanisme durable : lutte contre les îlots de chaleur et le risque inondation. Prise en compte des espaces verts et agricoles dans la lutte contre le changement climatique...
- Mobilité durable : évolution réglementaire, plan de mobilité..
- Qualité de l'air (intérieur et extérieur)
- Énergies renouvelables : Solaire (photovoltaïque/thermique), géothermie (géothermie profonde/pompes à chaleur), bois énergie, méthanisation, chaleur fatale ...
- Économie circulaire : évolution réglementaire, gestion des déchets, achat public, alimentation durable...

Ce programme de formation serait mutualisé entre la CA et les communes.

Les formations pourraient également être ouvertes aux partenaires (exemple : aménageurs, bailleurs, entreprises...)

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 1	Adaptation au changement climatique	 1	Atténuation des émissions de GES	 1	Amélioration de la qualité de l'air
 1	Réduction de la consommation énergétique	 1	Production d'énergies renouvelables	 1	Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.1 :**  
**Montée en compétence des services et des élus**

### Action n°01#01 : Former les agents et les élus sur les thématiques de la transition écologique

#### Mise en œuvre

##### Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes

##### Partenaires :

Université Gustave Eiffel, ADEME, Idealco, ATEE SIETREM/SIETOM, Région (AEV - ARB, Institut Paris Région), BRGM, AFP, CNFPT, FNCCR, Cerema, COSTIC, Seine et Marne Environnement, CDTE 77, SIGEIF, Airparif, Syndicat Marne Vive, Agence de l'Eau Seine Normandie, Graine IdF, En'jeux communs, FNE, Terres de Liens, Prometha, Chambres d'Agriculture IdF, Vicacité Ile de France, Energies Partagées IdF

##### Moyens humains :

CA :  
1 référent service développement durable  
1 référent service formation  
1 référent par service souhaitant participer à au moins une des formations  
1 référent par commune volontaire

##### Moyens financiers (en € TTC) :

CA :  
2021 : 18 500 euros (Abonnement pour 1 an aux communautés transition écologique et transition énergétique de la plateforme de formation IdealCo)  
2022 : A définir

#### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.1 : Montée en compétence des services et des élus</b>
--	---

**Action n°01#01 : Former les agents et les élus sur les thématiques de la transition écologique**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de formations dispensées Nombre d'élus formés Nombre d'agents formés	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Actions climat/air/énergie engagées sur le territoire	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.2 :**  
**Coopération intercommunale**

### Action n°01#02 : Tisser des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel et le pôle Ville Durable

**Rappel du contexte et des enjeux :** Issue d'une fusion entre six établissements d'enseignement et de recherche, l'université Gustave-Eiffel a été créée au 1er Janvier 2020 et souhaite être un acteur majeur dans l'étude de la ville de demain, en particulier dans le cadre du pôle ville durable.

Les expertises de l'université sont multiples : transport, aménagement urbain, architecture, sociologie, qualité de l'air.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Mettre en place un partenariat renforcé visant à développer les collaborations actives avec l'Université Gustave Eiffel, au croisement des thématiques "Plan Climat Air Énergie Territorial" et "Villes de demain" et notamment :

- Détecter et suivre les projets et travaux de recherche ;
- Recenser les besoins des villes en matière d'appui technique et scientifique ;
- Examiner la faisabilité de recherches ou l'expérimentation d'innovations sur le territoire de la CA Paris - Vallée de la Marne en matière d'aménagement, de construction, de rénovation, de mobilité écologique, urbanisme, prospective... tant dans le domaine des sciences de l'ingénieur que des sciences humaines et sociales ;
- Développer et promouvoir les échanges techniques et professionnels (rencontres, formations, études...) entre collectivités et les partenaires académiques.

##### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

<b>1</b> Adaptation au changement climatique	<b>1</b> Atténuation des émissions de GES	<b>1</b> Amélioration de la qualité de l'air
<b>1</b> Réduction de la consommation énergétique	<b>1</b> Production d'énergies renouvelables	<b>1</b> Stockage carbone
<b>1</b> Préservation de la santé et de la biodiversité	Enjeu social	Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.2 :</b> <b>Coopération intercommunale</b>
--	--

**Action n°01#02 : Tisser des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel et le pôle Ville Durable**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Université Gustave Eiffel	<b>Partenaires :</b> Communes, Institut Paris Région, EPAMARNE, Chaire ESS
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement économique 1 référent service développement durable + référent(s) en fonction des thématiques abordées) 1 référent par commune volontaire 1 référent université Gustave Eiffel	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Ressources internes

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.2 : Coopération intercommunale</b>
--	--

**Action n°01#02 : Tisser des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel et le pôle Ville Durable**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Mise en place des partenariats	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de projets de recherche collaboratifs engagés	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.2 :**  
**Coopération intercommunale**

**Action n°01#03 : Echanger les bonnes pratiques grâce à un réseau intercommunal sur les thématiques du PCAET**

**Rappel du contexte et des enjeux :** De nombreuses communes ont déjà mis en place des actions qui vont dans le sens du PCAET

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Ce groupe de travail agglomération-communes vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre du PCAET.

Il sera composé d'élus, d'agents territoriaux ,et de partenaires. Ce groupe de travail, qui se réunira 3 à 4 fois par an, valorisera les bonnes pratiques du territoire et favorisera la découverte de projets exemplaires et transposables dans d'autres communes.

Exemples de sujets traités : Patrimoine public, Habitat, Mobilité, Urbanisme durable , Eclairage public...

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

	Adaptation au changement climatique		1 Atténuation des émissions de GES		1 Amélioration de la qualité de l'air
	1 Réduction de la consommation énergétique		1 Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.2 :</b> <b>Coopération intercommunale</b>
--	--

**Action n°01#03 : Echanger les bonnes pratiques grâce à un réseau intercommunal sur les thématiques du PCAET**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> EPAMARNE, Seine et Marne Environnement, Airparif
---	--

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable + référent(s) en fonction des thématiques abordées 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Ressources internes
--	--

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.2 : Coopération intercommunale</b>
--	--

**Action n°01#03 : Echanger les bonnes pratiques grâce à un réseau intercommunal sur les thématiques du PCAET**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

Indicateur de suivi de la réalisation (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur complémentaire environnemental (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Mise en place du groupe de travail	Nombre de réunions par an	

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.3 :**  
**Finance**

### Action n°01#04 : Elaborer un budget annuel énergie air climat

**Rappel du contexte et des enjeux :** Le budget énergie-climat n'est pas un budget indépendant , mais une partie de chacun des budgets des différents services.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Identifier chaque année un budget directement lié à la politique climat-air-énergie (un budget énergie climat pour la CAPVM, un budget énergie climat par commune volontaire). Il s'agit, dans chacun des budgets, de flécher les actions qui sont en lien avec les objectifs du PCAET (maîtrise de la demande d'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, adaptation au changement climatique...)

En lien avec cette démarche, identifier les financements possibles.

##### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

<b>2</b> Adaptation au changement climatique	<b>3</b> Atténuation des émissions de GES	<b>3</b> Amélioration de la qualité de l'air
<b>3</b> Réduction de la consommation énergétique	<b>3</b> Production d'énergies renouvelables	<b>2</b> Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Enjeu social	Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.3 :</b> <b>Finance</b>
--	---

**Action n°01#04 : Elaborer un budget annuel énergie air climat**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b>
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent par service associé au PCAET 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Intégration du budget énergie-climat dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.3 :</b> <b>Finance</b>
--	---

Action n°01#04 : Elaborer un budget annuel énergie air climat

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">17</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">5</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p style="text-align: center;">3</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p style="text-align: center;">Tous polluants</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>
Réalisation du budget énergie air climat	Part du budget allouée aux actions air énergie climat (Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement)	/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action  
 .....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)  
 ..... 

Contacts :  
 ....  
 ...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.4 :**  
**Commande publique**

**Action n°01#05 : Engager une démarche de commande publique durable**

**Rappel du contexte et des enjeux :** La commande publique constitue un levier d'action efficace pour la réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à :

- Mettre en place un réseau de référents achats durables au sein de la CA et des communes.
- Elaborer un document de synthèse (partagé entre la CA et les communes), listant les marchés qui comportent déjà des critères et clauses environnementales et sociales, et les marchés à fort impacts environnementaux
- Former les référents achats durables et les services opérationnels aux enjeux de la commande publique durable (Exemples de thématiques abordées : contexte juridique, marché de performance, indicateur et évaluation, efficacité énergétique, réduction de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie, écolabels...)
- Mettre en place des exigences environnementales et sociales dans les nouveaux marchés et lors du renouvellement des marchés les plus impactants (et annexer une fiche au guide des procédures de la commande publique)
- Informer les entreprises du territoire de la démarche

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 1	Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 0	Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 2	Préservation de la santé et de la biodiversité	 2	Enjeu social
			 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.4 :</b> <b>Commande publique</b>
--	---

Action n°01#05 : Engager une démarche de commande publique durable

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> UGAP, GIP Maximilien, ADEME (formation commande publique durable), RTES (Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire), CNFPT, CRESS Ile de France (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) , CCI-CMA, réseau RAPPID
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service commande publique 1 référent service développement économique 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> CA : 2021-2026 : 1000 euros/an pour l'adhésion au RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire) + coût des formations et de l'accompagnement à chiffrer (convention de partenariat avec le CRESS IDF ? Accompagnement qui serait gratuit ?)

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 : Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.4 : Commande publique</b>
--	---

**Action n°01#05 : Engager une démarche de commande publique durable**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Mise en place du réseau de référents achats durables	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de marchés comportant des critères et clauses environnementales et sociales	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.5:**  
**Sensibilisation des acteurs du territoire**

**Action n°01#06 : Elaborer et coordonner un plan de communication et un programme d'événements sur les thématiques du PCAET pour chaque cible du territoire**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Lors de l'élaboration du PCAET, les éléments suivants ont été constatés :

- De nombreux acteurs du territoire communiquent sur les thématiques énergie-air-climat
- Les services mis en place et les événements organisés sur les thématiques énergie-air-climat ne sont pas toujours connus par les différents publics cibles

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Coordonner l'élaboration d'un plan de communication et d'événements énergie-air-climat abordant à minima les thématiques suivantes du PCAET : mobilité , bâtiment, économie circulaire, et biodiversité

Cette action consiste à :

- Identifier les référents communication au sein de chaque structure (CA, communes, partenaires)
- Mettre en place un groupe de travail avec les référents
- Elaborer le plan de communication et d'événements avec l'ensemble des acteurs , et pour chaque cible du territoire (exemple : grand public, entreprises, agents des collectivités)

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de GES	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Enjeu social	1	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.5 :</b> <b>Sensibilisation des acteurs du territoire</b>
--	---

**Action n°01#06 : Elaborer et coordonner un plan de communication et un programme d'événements sur les thématiques du PCAET pour chaque cible du territoire**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b></p> <p>CA PVM</p> <p>Communes</p> <p>Seine et Marne Environnement, SIETOM/SIETREM, Université Gustave Eiffel, opérateurs de mobilité, gestionnaires de réseaux d'énergie), SIAM, SIAAP, M2ie</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <p>EPAMARNE, Airparif, Bruitparif, Ile de France Mobilités, Région Ile de France CCI, CMA, Chaire ESS de l'Université, ADEME, Dalkia, Geomarne, Chelles Chaleur, CEREMA, Seine et Marne Environnement, Graine IDF, Vivacité IDF, Collectif Vélo, Boost eco citoyens, Transition Paris IDF</p>
<p><b>Moyens humains :</b></p> <p>CA :</p> <p>1 référent service communication</p> <p>1 référent service habitat</p> <p>1 référent service transport</p> <p>1 référent service développement économique</p> <p>1 référent service développement durable</p> <p>1 référent service infrastructure</p> <p>1 référent par commune volontaire</p> <p>1 référent par partenaire volontaire</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC):</b></p> <p>2021 : Adhésion Airparif : 11 800€ / Adhésion Bruitparif : 4 514€</p> <p>+Budget Habitat : cf. PTRE (voir Axe n°3 : performance énergétique et environnementale des bâtiments)</p> <p>+Budget Mobilité (voir axe n°4 Mobilité durable)</p> <p>+Budget Economie Circulaire (voir axe n°5 développement économique local et économie circulaire)</p> <p>+ Budget Biodiversité (voir axe n°2 aménagement durable)</p> <p>2022 – 2026 : Adhésion Airparif : 11 800€ / Adhésion Bruitparif : 4 514€ + budget à définir (habitat, mobilité, économie circulaire, biodiversité)</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.5 :</b> <b>Sensibilisation des acteurs du territoire</b>
--	---

**Action n°01#06 : Elaborer et coordonner un plan de communication et un programme d'événements sur les thématiques du PCAET pour chaque cible du territoire**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du plan de communication	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre d'action de communication réalisé	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	--	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 ..... 

**Contacts :**  
 ....  
 ...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°1 :**  
**Organisation interne de la CA et des communes**

**Sous-thème n°1.6 :**  
**Exemplarité**

### Action n°01#07 : Engager une démarche d'éco-collectivités

**Rappel du contexte et des enjeux :** Les éco gestes peuvent concernés par exemple : l'énergie (chauffage, éclairage, informatique), la santé (ventilation et qualité de l'air), les déplacements (déplacements vélos, écoconduite, covoiturage...), les déchets (réduction, tri, valorisation), la pause café / la pause déjeuner, la gestion des mails...

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à :

- Mettre un place un réseau de référents éco gestes au sein de la CA et des communes
- Former les référents éco gestes
- Intégrer la formation aux éco gestes dans l'accueil des nouveaux agents (livret d'accueil..)
- Inciter les agents à mettre en place des éco gestes au bureau.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 1 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 1 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.6 :</b> <b>Exemplarité</b>
--	---

Action n°01#07 : Engager une démarche d'éco-collectivités

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> SIETREM, SIETOM, Seine et Marne Environnement, Vivacité Ile de France, CEREMA, M2IE
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable Service ressource associé : communication 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Ressources internes

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°1 :</b> <b>Organisation interne de la CA et des communes</b>	<b>Sous-thème n°1.6 :</b> <b>Exemplarité</b>
--	---

Action n°01#07 : Engager une démarche d'éco-collectivités

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p style="text-align: center;">/</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>
Nombre de formation aux écocgestes dispensés Nombre de référents formés	Evolution de la facture énergétique et de la production de déchets des collectivités	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 .....

**Contacts :**  
 ....  
 ...

## Axe n°2 : Aménagement durable

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°2.1 :  
Gestion de l'eau et des espaces naturels

#### Action n°02#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes

**Rappel du contexte et des enjeux :** Les espaces naturels de la CA Paris Vallée de La Marne stockent l'équivalent de presque 7 fois les émissions de gaz à effet de serre émises par le territoire en 2015. Ils continuent de stocker 20 kteqCO2/an, soit environ 3% des émissions de CO2 du territoire en 2015.

Les écosystèmes des espaces naturels terrestres sont donc essentiels pour le stockage des émissions de gaz à effet de serre, mais ils sont aussi indispensables en matière d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre le risque inondation..)

Le territoire de la CA Paris – Vallée de la Marne est un territoire recouvert de 44% (4227 ha) d'espaces naturels : 29% de bois au forêt (2790 ha), 8,5% de surfaces agricoles (808 ha), 3,5% de milieux semi naturels (323 ha), 3% d'eau (306 ha) – données 2017

Plus de 60 espaces naturels sont sous protection : 30 zones humides, 23 ZNIEFF (Type 1 et 2), 2 Biotope, 1 RNR (Réserve Naturelle Régionale), 1 site NATURA 2000, 3 espaces naturels sensibles, 5 PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière)

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action vise à élaborer un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Une étude permettra d'élaborer :

1. Un diagnostic territorial pour :

- Inventorier les habitats (zones humides, forêts...), les espèces (faune et flore), et leur fonctionnement écologique
- Identifier les continuités écologiques (trame verte, bleue, et noire)
- Caractériser la valeur écologique des friches du territoire

2. Un plan d'action avec :

- Des préconisations pour mieux intégrer la trame verte bleue et noire dans les PLU (1ère étape de l'action n°02#02)
- Une identification des projets prioritaires de rétablissement des fonctionnalités écologiques. Exemples de livrables : Programmation Pluriannuelles d'Investissement planifiant les projets de restauration écologique, cartographie de zones à désimpermeabiliser ou favorables à l'implantation de toitures végétalisées...
- Les actions de sensibilisation à mener

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables	3	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :**  
**Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.1 :**  
**Gestion de l'eau et des espaces naturels**

**Action n°02#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes**

### Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM

**Partenaires :**

Communes, AEV, Région Ile de France (Agence Régionale de la Biodiversité et Institut Paris Région), Syndicat Marne Vive, Syndicat du Morbras , Agence de l'eau Seine Normandie, SDESM, Seine et Marne Environnement, Au fil de l'Eau, Graine IdF, FNE, En'jeux communs

**Moyens humains :**

CA :

1 référent service développement durable

1 référent service infrastructure

1 référent service aménagement

Service ressource associé : SIGU

1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC):**

CA :

Septembre 2021 – Septembre 2023 : 300 000 euros (Etude atlas de la biodiversité communal) - Financement à 80% par l'appel à projet Atlas de la biodiversité communale

2023 - 2026 : A définir (à intégrer dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement)

Autres financements mobilisables sur cette action : Programme Eau et Climat de l'Agence Seine Normandie, Plan Départemental de l'Eau, Plan Vert de la Région Ile de France

### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.1 : Gestion de l'eau et des espaces naturels</b>
--	--

**Action n°02#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Publication du diagnostic	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi des stocks de carbone sur le territoire (MOS / ALDO)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :  
Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.1 :  
Gestion de l'eau et des espaces naturels**

### Action n°02#02 : Mobiliser les PLU et le SAGE pour protéger la trame verte et bleue

**Rappel du contexte et des enjeux :** La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. C'est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique

Les documents d'urbanisme, comme les PLU, doivent prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), le SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau), mais aussi les enjeux de continuités écologiques propres au territoire.

La Trame noire complète la trame verte et bleue et identifie les zones sans éclairage public, favorables à la préservation de la biodiversité

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action vise à :

- Former les services et les élus sur les dispositions qui peuvent être prises dans les PLU en matière de préservation de la trame verte, bleue, et noire
- Etudier et intégrer des recommandations (exemples : OAP sectorielles et thématiques) et des exigences réglementaires aux PLU. Exemples de thématiques traitées : éclairage public, projets de construction/rénovation (infiltration des eaux à la parcelle, désimperméabilisation des sols, coefficient de biotope...), gestion des milieux naturels, îlot de chaleur ...

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<b>3</b>	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables	<b>2</b>	Stockage carbone
<b>3</b>	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.1 : Gestion de l'eau et des espaces naturels</b>
--	--

**Action n°02#02 : Mobiliser les PLU et le SAGE pour protéger la trame verte et bleue**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Communes Syndicat Marne Vive</p>	<p><b>Partenaires :</b> CAPVM, Syndicat Marne vive , Syndicat du Morbras , Agence de l'Eau Seine Normandie ,DRIEE ,DDT 77, EPTB Seine Grands Lacs, Seine et Marne Environnement, EPA Marne, AEV, Au fil de l'Eau</p>
<p><b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable 1 référent service aménagement 1 référent service habitat 1 référent service infrastructure 1 référent par commune volontaire</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC):</b> 2022 : 5 000 euros à 30 000 euros (estimation du coût d'une étude à l'échelle de la CA) - Financement à 50% de la région Ile de France</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.1 : Gestion de l'eau et des espaces naturels</b>
--	--

**Action n°02#02 : Mobiliser les PLU et le SAGE pour protéger la trame verte et bleue**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de formations dispensées Nombre d'élus et de techniciens formés	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Intégration d'exigences de protection de la TVB dans les PLU/SAGE	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> Ordonnance du 17 juin 2020	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	---	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :  
Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.1 :  
Gestion de l'eau et des espaces naturels**

**Action n°02#03 : Elaborer un document annexe aux PPRI/PLH/PLU – « PPRI spécial affluents et ruissellements »**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Toutes les communes du territoire ont déjà été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle pour inondation et coulées de boues.

La CA Paris-Vallée de la Marne prendra la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) courant 2021.

Un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est en cours d'élaboration sur le périmètre des communes de Vaires-sur-Marne, Torcy, Noisiel, Champs-sur-Marne et Chelles. Ce PPRI n'intègre pas l'ensemble du périmètre de la CA et ne prend pas en compte l'ensemble des affluents (alors que les petits affluents, comme les ru par exemple, contribuent largement au risque inondation).

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

En articulation avec le PPRI et la compétence GEMAPI de la CA, cette action vise à réaliser une étude tenant compte de l'ensemble des affluents pour :

- Elaborer un document à annexer au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) au PLH (Programme Local de l'Habitat) et aux PLU, contenant des recommandations en termes de constructibilité (bâtiments, voiries, aménagements..), de gestion des espaces, et d'actions de sensibilisation.

- Identifier des projets prioritaires pour réduire le risque inondation (exemple : renaturation des cours d'eau et des anciens ru, désimperméabilisation des sols...)

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 3	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.1 : Gestion de l'eau et des espaces naturels</b>
--	--

**Action n°02#03 : Elaborer un document annexe aux PPRI/PLH/PLU – « PPRI spécial affluents et ruissellements »**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes SAGE / Syndicat Marne Vive	<b>Partenaires :</b> Commission Locale de l'Eau, Syndicat Marne Vive, Syndicat du Morbras, Agence de l'Eau Seine Normandie ,DRIEE ,DDT 77
---	--

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable 1 référent service habitat 1 référent service infrastructure 1 référent service aménagement 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> A définir / Ressources internes du Syndicat Marne Vive et Syndicat du Morbras ? Financements mobilisables sur cette action : Programme Eau et Climat de l'Agence Seine Normandie, Plan Départemental de l'Eau, Plan Vert de la Région Ile de France
---	---

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.1 : Gestion de l'eau et des espaces naturels</b>
--	--

**Action n°02#03 : Elaborer un document annexe aux PPRI/PLH/PLU – « PPRI spécial affluents et ruissellements »**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Elaboration du document annexe aux PPRI/PLU/PLH	Nombre d'actions visant à réduire le risque inondations engagées	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> Ordonnance du 17 juin 2020	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	---	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°1.2 :  
Gestion de l'énergie

### Action n°02#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

**Rappel du contexte et des enjeux :** En moyenne, en France :

- 40% des luminaires en service ont plus de vingt ans
- La rénovation de l'éclairage public peut générer 40% à 70% d'économie sur la facture d'énergie

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à élaborer et mettre en œuvre un SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) intégrant un plan de rénovation énergétique de l'éclairage public : diagnostic énergie-climat, plan d'actions, et PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement).

De manière à élaborer un SDAL à l'échelle du territoire, la CA Paris – Vallée de La Marne pourrait coordonner un groupement de commande auquel les communes volontaires pourraient souscrire.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°1.2 :  
Gestion de l'énergie

Action n°02#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes

Partenaires :

SIPPEREC, Région Ile de France, SDESM, EPAMARNE, Seine et Marne Environnement

Moyens humains :

CA :  
1 référent service infrastructure  
1 référent service transport  
Service ressource associé : SIGU  
1 référent par commune volontaire

Moyens financiers (en € TTC) :

2022 : Coût de l'étude à définir - Financement région du coût de l'étude à 50%  
Coût d'une cartographie aérienne des éclairages extérieurs à l'échelle de la CA : 30 000 euros. Le SDESM coordonne un groupement de commande à l'échelle du département de Seine et Marne (ce qui permet des économies d'échelle)  
2023-2026 : Coût des travaux à définir (à intégrer dans la programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement) - La Région Ile de France finance les des travaux à 50%. Autre financement mobilisable : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°1.2 : Gestion de l'énergie</b>
--	--

**Action n°02#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 5	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 0	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du SDAL	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation électrique de l'éclairage public (Factures énergétiques)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :**  
Aménagement durable

**Sous-thème n°2.2 :**  
Gestion de l'énergie

### Action n°02#05 : Intégrer un volet énergie climat dans les PLU

#### Rappel du contexte et des enjeux :

D'ici 2026, plus de 10 000 logements devraient être construits, et plus 120 ha de foncier à vocation économique aménagés.

Pour que les enjeux air-énergie-climat soient pris en compte dans ces projets, les documents d'urbanisme, et plus particulièrement les PLU, peuvent être adaptés

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action vise à :

- Former les services et les élus sur les dispositions qui peuvent être prises dans les PLU en matière de matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Etudier et intégrer des recommandations (exemples : OAP sectorielles et thématiques) et des exigences réglementaires aux PLU (Exemples de thématiques traitées : performance énergétique du bâti, développement des réseaux de chaleur/énergies renouvelables, choix des matériaux de construction/rénovation, confort thermique, formes urbaines, mobilité, prise en compte du risque retrait gonflement d'argile...)

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<b>2</b> Adaptation au changement climatique	<b>3</b> Atténuation des émissions de GES	<b>2</b> Amélioration de la qualité de l'air
<b>3</b> Réduction de la consommation énergétique	<b>2</b> Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Enjeu social	Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.2 : Gestion de l'énergie</b>
--	--

**Action n°02#05 : Intégrer un volet énergie climat dans les PLU**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> Communes	<b>Partenaires :</b> ADEME, Aménageurs (EPAMARNE, M2CA, Aménagement 77), promoteurs, associations, département, entreprises, Agence des Espaces Verts, Institut Paris Région, BRGM, FCBA (construction bois), DDT 77, Seine et Marne Environnement
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service habitat 1 référent service aménagement 1 référent service développement durable 1 référent service transport 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : 5 000€ à 30 000€ (estimation du coût d'une étude à l'échelle de la CA) - Financement de l'ADEME

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X			

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :  
Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.2 :  
Gestion de l'énergie**

**Action n°02#05 : Intégrer un volet énergie climat dans les PLU**

### SUIVI ET EVALUATION

**Gains annuels énergétiques (GWh/an) :**

13

**Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :**

2

**Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :**

3

**Gain qualité de l'air :**

Tous polluants

**Indicateur de suivi de la réalisation**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Nombre de formations dispensées  
Nombre d'élus et de techniciens formés

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Intégration d'exigences énergie-climat aux PLU

**Indicateur complémentaire environnemental**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

### FACTEURS OPERATIONNELS

**Leviers financiers :**

.....

**Leviers réglementaires :**

Ordonnance du 17 juin 2020

**Leviers méthodologiques :**

Outil GES Urba développé par le CEREMA :  
<https://www.dailymotion.com/video/x7uxopt>

**Freins / Points de vigilance :**

...

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**

.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**

..... 

**Contacts :**

.....

...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :  
Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.2 :  
Gestion de l'énergie**

### Action n°02#06 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies

**Rappel du contexte et des enjeux :** Aujourd'hui, seulement 7% de l'énergie consommée par le territoire est d'origine renouvelable (géothermie : 2%, bois énergie : 5%)

A l'horizon 2030 les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 15% les consommations d'énergie du territoire
- Multiplier par 2,2 la production d'énergie renouvelable

Ces objectifs permettent d'atteindre 17% d'énergies renouvelables locales dans le mix énergétique du territoire

Le Schéma directeur des Energies permet d'établir une programmation urbaine et énergétique coordonnée. C'est un outil de planification pour établir la feuille de route du territoire en matière d'évolution du mix énergétique local. Il prend en compte l'ensemble des besoins énergétiques actuels et futurs du territoire (logement, tertiaire, industrie, mobilité, etc...)

Ce schéma pourra notamment tenir compte des projets d'aménagements urbains programmés d'ici 2026 :

- Plus de 10 000 logements devraient être construits
- Plus de 100 ha de foncier à vocation économiques devraient être aménagés

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Le schéma directeur des énergies conjugue mix énergétique, planification territoriale, et urbanisme.

Ce document stratégique permettra notamment :

- de mettre en comptabilité les PLU avec la stratégie énergétique du territoire
- d'avoir une vision prospective du développement des énergies renouvelables mobilisables en réseaux (électrique, gaz, chaleur) et de la production d'énergies renouvelables décentralisée, non mobilisée en réseau

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°2.2 :  
Gestion de l'énergie

Action n°02#06 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies

Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM

**Partenaires :**

Communes, ADEME, BRGM, Aménageurs (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA), Airparif, Département, EPAMARNE, GRDF, Enedis, SIGEIF, SIPPEREC, SDESM, Région Ile de France, Université Gustave Eiffel (Architecte, urbaniste..), SURE (Seine et Marne Environnement), CCI, CMA, CIB, bailleurs sociaux, AMORCE, SIETREM, SIAM, SIAAP, entreprises ayant du potentiel en chaleur fatale (RotoFrance, Sofrilog...) , Data center (entreprise CELESTE), Chelles Chaleur, Geomarne, Dalkia, Efficacity

**Moyens humains :**

CA :

- 1 référent service infrastructure
  - 1 référent service développement durable
  - 1 référent service aménagement
  - 1 référent service habitat
  - 1 référent service transport
  - 1 référent service développement économique
- Service ressource associé : SIGU
- 1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2022 : à définir - Financement de l'étude à 50% par la région  
2023-2026 : à définir

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°2 : Aménagement durable</b>	<b>Sous-thème n°2.2 : Gestion de l'énergie</b>
--	--

**Action n°02#06 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 11
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Elaboration du schéma directeur énergie	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Evolution de la consommation énergétique et de la production ENR (ROSE)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> Ordonnance du 17 juin 2020	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	---	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°2.3 :  
Aménagement urbain et activités économiques

### Action n°02#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Accueil et de Services aux Entreprises (S.A.S.E)

**Rappel du contexte et des enjeux :** La CA Paris Vallée de la Marne accueille plus de 15 000 entreprises et 71 000 emplois au sein notamment de 35 Zones d'Activités Économiques (15 ZAE en gestion publique et 20 ZAE en gestion privée) se déployant sur environ 800ha.

D'ici 2026, plus de 100 ha de foncier à vocation économiques devraient être aménagés et 10 000 logements construits.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Sur la base d'un diagnostic et d'une stratégie, le S.A.S.E permettra d'établir une programmation pluriannuelle d'actions et d'investissements pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle des sites d'accueil d'activités économiques de la communauté d'agglomération : zones d'activités, polarités et zones commerciales, quartiers de gare, implantations économiques au sein du tissu urbain

Les actions proposées pourront notamment concerner : la mobilité (et notamment la logistique urbaine), le développement des énergies renouvelables, la densification et la requalification des zones d'activités, l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments, l'alimentation et la gestion des déchets, et l'adaptation au changement climatique.

Le programme d'actions sera coordonné par la CAPVM, cependant, les actions pourront être portées par l'ensemble des partenaires publics et privés

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<b>2</b> Adaptation au changement climatique	<b>3</b> Atténuation des émissions de GES	<b>3</b> Amélioration de la qualité de l'air
<b>3</b> Réduction de la consommation énergétique	<b>2</b> Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Enjeu social	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°2 :  
Aménagement durable

Sous-thème n°2.3 :  
Aménagement urbain et activités économiques

Action n°02#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Accueil et de Services aux Entreprises (S.A.S.E)

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes  
DDT 77, Région IDF, EPFIF, CMA, CCI, Seine-et-Marne Attractivité, EPAMARNE,  
AMENAGEMENT 77, SPLA-IN M2CA, Agence Descartes Développement, CAP DIGITAL, Choose Paris Région (CPR), les entreprises du territoire et leurs réseaux, ASL, AFU

Partenaires :

Moyens humains :

CA :  
1 référent service développement économique  
1 référent service aménagement  
1 référent service transport  
1 référent service infrastructure  
1 référent service développement durable  
Service ressource associé : SIGU  
  
1 référent par commune volontaire

Moyens financiers (en € TTC) :

2021 : 45 000 euros (financement à 70% par la Région Ile de France et l'EPFIF)  
2022 - 2026 : Budget à définir (à intégrer dans la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement)

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°2 :  
Aménagement durable**

**Sous-thème n°2.3 :  
Aménagement urbain et activités économiques**

**Action n°02#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Accueil et de Services aux Entreprises (S.A.S.E)**

### SUIVI ET EVALUATION

**Gains annuels énergétiques (GWh/an) :**  
19

**Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :**  
6

**Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :**  
8

**Gain qualité de l'air :**  
Particules fines et NOx

**Indicateur de suivi de la réalisation**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Elaboration du SASE

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Suivi de la consommation énergétique des secteurs industrie, tertiaire et transport sur le territoire (ROSE)

**Indicateur complémentaire environnemental**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

### FACTEURS OPERATIONNELS

**Leviers financiers :**

.....

**Leviers réglementaires :**

.....

**Leviers méthodologiques :**

.....

**Freins / Points de vigilance :**

...

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**

.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**

.....



**Contacts :**

....

...

## Axe n°3 : Performance énergétique et environnementale des bâtiments

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments**

**Sous-thème n°3.1 :**  
**Exemplarité de la CA et des communes**

**Action n°03#01 : Mettre en place une comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine CA et communal**

#### Rappel du contexte et des enjeux :

Dans le cadre du Décret Tertiaire, les bâtiments à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> devront réduire leurs consommations énergétiques de -40% à 2030 / -50% à 2040 / -60% à 2050 par rapport à l'année de référence 2010

D'après l'enquête ADEME « Energie et patrimoine communal », le budget énergie d'une commune représente en moyenne 4% de son budget de fonctionnement. Le budget énergie de la CA Paris Vallée de la Marne représente un peu plus d'1% de son budget de fonctionnement, soit 1,5 M€ TTC / an

La réduction du budget énergie peut rapidement atteindre 10% grâce au seul suivi, sans investissement

La CA et 7 communes ont accès gratuitement au logiciel OSE (logiciel de suivi des consommations d'énergie) au titre de l'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIPPEREC et/ou du SIGEIF .

La CA et 6 communes sont lauréats de l'appel à projet ACTEE AMI SEQUOIA, qui vise notamment à mettre en place un logiciel de suivi des consommations d'énergie.

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à mettre en place un outil de suivi des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine pour :

- avoir un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements publics
- optimiser l'exploitation des bâtiments et équipements publics

Cet outil pourrait être mutualisé entre la CA et les communes volontaires.

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		3 (2)	Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	3	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore	

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale des bâtiments

**Sous-thème n°3.1 :**  
Exemplarité de la CA et des communes

**Action n°03#01 : Mettre en place une comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine CA et communal**

### Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes

**Partenaires :**

SIGEIF , EPAMARNE, Seine et Marne Environnement

**Moyens humains :**

CA :  
1 référent service bâtiment  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC):**

Coût de la mise en place d'un outil à l'échelle de la CA (CA + 12 communes) : environ 30 000 euros/an  
2021 : CA, environ 10 000 euros (outil de suivi, capteurs...) - Financement à 50% par le programme ACTEE (Dossier de candidature à déposer avant le 29 Janvier 2021  
2022 – 2026 : CA, environ 5 000/an (maintenant outil de suivi)

### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X					

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 :</b> <b>Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#01 : Mettre en place une comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine CA et communal**

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p style="text-align: center;">/</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>
Mise en place du suivi des consommations énergétiques et émissions de GES	Suivi des consommations énergétiques et émissions de GES du patrimoine des collectivités (Outil de suivi des consommations d'énergie et des émissions de GES)	

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

### FACTEURS OPERATIONNELS

<b>Leviers financiers :</b> ....	<b>Leviers réglementaires :</b> Décret tertiaire : Il s'agit de réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, et ce, par rapport à la consommation d'une année de référence (2010 ou postérieure à 2010). Cela concerne les bâtiments tertiaires ≥ à 1000 m2 et répartie sur un ou plusieurs bâtiments ayant la même unité foncière	<b>Leviers méthodologiques :</b> Plateforme OPERAT (Plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire) : <a href="https://operat.ademe.fr/#/public/home">https://operat.ademe.fr/#/public/home</a>	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
-------------------------------------	---	--	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 .....

**Contacts :**  
 ....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments**

**Sous-thème n°3.1 :**  
**Exemplarité de la CA et des communes**

**Action n°03#02 : Identifier le potentiel d'économie (énergies et coûts) sur le patrimoine CA et communal**

### Rappel du contexte et des enjeux :

Dans le cadre du Décret Tertiaire, les bâtiments à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> devront réduire leurs consommations énergétiques de -40% à 2030 / -50% à 2040 / -60% à 2050 par rapport à l'année de référence 2010

L'exploitation et la maintenance technique d'un bâtiment représentent 75 % du coût global du bâtiment, alors que la construction entre pour 20 % seulement dans ce coût, les 5 % restants allant aux études et à la maîtrise d'œuvre

A l'échelle de l'agglomération, les principaux équipements intercommunaux et communaux sont les suivants :

- En gestion CA : 5 piscines, 10 conservatoires, 14 médiathèques
- En gestion communale : 81 écoles maternelles, 78 écoles élémentaires

Dans le cadre de l'appel à projet ACTEE, la CA et 6 communes vont élaborer des schémas directeurs énergie du patrimoine (audits énergétiques + élaboration de programmation pluriannuelle de travaux). La surface de projet à l'étude est de 320 000m<sup>2</sup> (149 bâtiments)

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste réaliser des audits énergétiques pour identifier le potentiel d'économie d'énergie et de coût sur le patrimoine de la CA et des communes.

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 :</b> <b>Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#02 : Identifier le potentiel d'économie (énergies et coûts) sur le patrimoine CA et communal**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> SIGEIF, SDESM, Seine et Marne Environnement
---	---

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service bâtiment 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2021 : CA: - 30 000 euros pour l'élaboration d'un schéma directeur énergie du patrimoine (audits énergétiques + élaboration de Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement) - 30 000€ euros pour le recrutement d'un économiste de flux. Financement des études et de l'économiste de flux à 50% par le programme ACTEE (Dossier de candidature à déposer avant le 29 Janvier 2021) 2022 : CA - 20 000 euros, suite de l'étude schéma directeur énergie du patrimoine - Poursuite de financement de l'économiste de flux Financement à 50% par ACTEE
---	--

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X					

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 :</b> <b>Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#02 : Identifier le potentiel d'économie (énergies et coûts) sur le patrimoine CA et communal**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

Indicateur de suivi de la réalisation (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur complémentaire environnemental (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Réalisation des études	Potentiel d'économie d'énergie total sur le patrimoine des collectivités	()

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> Décret tertiaire : Il s'agit de réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, et ce, par rapport à la consommation d'une année de référence (2010 ou postérieure à 2010). Cela concerne les bâtiments tertiaires ≥ à 1000 m <sup>2</sup> et répartie sur un ou plusieurs bâtiments ayant la même unité foncière	<b>Leviers méthodologiques :</b> Plateforme OPERAT (Plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire) : <a href="https://operat.ademe.fr/#/public/home">https://operat.ademe.fr/#/public/home</a>	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	---	--	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments

**Sous-thème n°3.1 :**  
Exemplarité de la CA et des communes

**Action n°03#03 : Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine CA et communal**

### Rappel du contexte et des enjeux :

Dans le cadre du Décret Tertiaire, les bâtiments à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> devront réduire leurs consommations énergétiques de -40% à 2030 / -50% à 2040 / -60% à 2050 par rapport à l'année de référence 2010

L'exploitation et la maintenance technique d'un bâtiment représentent 75 % du coût global du bâtiment, alors que la construction entre pour 20 % seulement dans ce coût, les 5 % restants allant aux études et à la maîtrise d'œuvre

A l'échelle de l'agglomération, les principaux équipements intercommunaux et communaux sont les suivants :

- En gestion CA : 5 piscines, 10 conservatoires, 14 médiathèques
- En gestion communale : 81 écoles maternelles, 78 écoles élémentaires

Dans le cadre de l'appel à projet ACTEE, la CA et 6 communes vont élaborer des schémas directeurs énergie du patrimoine (audits énergétiques + élaboration de programmation pluriannuelle de travaux). La surface de projet à l'étude est de 320 000m<sup>2</sup> (149 bâtiments)

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (bâti, parking, fonciers vacants, plans d'eau...) : énergie solaire, géothermie, bois énergie, et récupération de chaleur fatale (exemple : récupération de chaleur sur eaux usées)

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		1	Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité			Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 :</b> <b>Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#03 : Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine CA et communal**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> Région Ile de France, SIGEIF, SDESM, ADEME, Seine et Marne Environnement
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service bâtiment + autre services de la CA en fonction des implantations (ex : voirie) 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Moyens communs à l'action 01#04

<b>Calendrier</b>					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
X					

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 : Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 : Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#03 : Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine CA et communal**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation des études	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale des bâtiments

**Sous-thème n°3.1 :**  
Exemplarité de la CA et des communes

**Action n°03#04 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale CA et communal, incluant un programme de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables**

### Rappel du contexte et des enjeux :

Dans le cadre du Décret Tertiaire, les bâtiments à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> devront réduire leurs consommations énergétiques de -40% à 2030 / -50% à 2040 / -60% à 2050 par rapport à l'année de référence 2010

L'exploitation et la maintenance technique d'un bâtiment représentent 75 % du coût global du bâtiment, alors que la construction entre pour 20 % seulement dans ce coût, les 5 % restants allant aux études et à la maîtrise d'œuvre

A l'échelle de l'agglomération, les principaux équipements intercommunaux et communaux sont les suivants :

- En gestion CA : 5 piscines, 10 conservatoires, 14 médiathèques
- En gestion communale : 81 écoles maternelles, 78 écoles élémentaires

Dans le cadre de l'appel à projet ACTEE, la CA et 6 communes vont élaborer des schémas directeurs énergie du patrimoine (audits énergétiques + élaboration de programmation pluriannuelle de travaux). La surface de projet à l'étude est de 320 000m<sup>2</sup> (149 bâtiments)

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale (programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement) en vue de planifier à 5 ou 10 ans les travaux et la gestion du patrimoine : extension, réhabilitation, démolition, réaffectation, vente... Cette stratégie fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de développement des énergies renouvelables.

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3	Atténuation des émissions de GES	 2	Amélioration de la qualité de l'air
 3	Réduction de la consommation énergétique	 2	Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore		

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments</b>	<b>Sous-thème n°3.1 :</b> <b>Exemplarité de la CA et des communes</b>
--	--

**Action n°03#04 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale CA et communal, incluant un programme de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> SIGEIF, ADEME, Région Ile de France, Caisse des dépôts, SDESM, Seine et Marne Environnement
---	---

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service bâtiment 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : Coût des études à définir - Financement à 50% par le programme ACTEE (élaboration de schéma directeur immobilier). Candidature à déposer avant le 29 Janvier 2021 2022 – 2026 : Coût des travaux à définir (à intégrer dans la programmation Pluriannuelle d'Investissement) . Financement des travaux : DSIL, CEE , ADEME (énergies renouvelables thermiques sur le patrimoine), Région (rénovation thermique et installation de panneau solaire PV), CPE (Contrat de Performance Energétique), Intracting, Caisse des dépôts (Prêts)...
---	--

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale des bâtiments

**Sous-thème n°3.1 :**  
Exemplarité de la CA et des communes

**Action n°03#04 :** Elaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale CA et communal, incluant un programme de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables

### SUIVI ET EVALUATION

**Gains annuels énergétiques (GWh/an) :**

18

**Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :**

1

**Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :**

3

**Gain qualité de l'air :**

Particules fines et NOx

**Indicateur de suivi de la réalisation** (données sources/méthodes entre parenthèses) :

Réalisation du PPI

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action** (données sources/méthodes entre parenthèses) :

Suivi des consommations énergétiques, émissions de GES et production EnR du patrimoine des collectivités

**Indicateur complémentaire environnemental** (données sources/méthodes entre parenthèses) :

/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

### FACTEURS OPERATIONNELS

**Leviers financiers :**

.....

**Leviers réglementaires :**

Décret tertiaire : Il s'agit de réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, et ce, par rapport à la consommation d'une année de référence (2010 ou postérieure à 2010). Cela concerne les bâtiments tertiaires  $\geq$  à 1000 m<sup>2</sup> et répartie sur un ou plusieurs bâtiments ayant la même unité foncière

**Leviers méthodologiques :**

Plateforme OPERAT (Plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire) : <https://operat.ademe.fr/#/public/home>

**Freins / Points de vigilance :**

...

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**

.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**

.....



**Contacts :**

.....

...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)

**Sous-thème n°3.2 :**  
Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments

### Action n°03#05 : Identifier des secteurs d'interventions prioritaires pour des projets de rénovation énergétique

**Rappel du contexte et des enjeux :** Sur le territoire de la CAPVM :

- Un quart des logements du territoire ont été construits avant la première réglementation thermique (1975), et trois quart avant 1990
- 20% des ménages sont en situation de précarité énergétique (et 6% des ménages en situation de vulnérabilité énergétique )
- 6 400 personnes habitent dans des logements exposés à des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires
- Certains bâtiments sont chauffés au fioul (3% des consommations d'énergie des logements et 6% des bâtiments tertiaires)
- De nombreux bâtiments sont exposés à des risques climatiques (retrait gonflement d'argile, inondation..)
- 90% des émissions de particules fines du secteur résidentiel sont émises par la combustion de bois-énergie

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Ce repérage SIG (cartographie) croisera les enjeux de rénovation énergétique (consommation énergétique élevée, chauffage polluant, proximité d'un réseau de chaleur..) avec les enjeux climatiques (ilots de chaleur, retrait gonflement d'argile, inondation...), sanitaires (qualité de l'air, bruit...), et de vulnérabilité/précarité énergétique

Ce repérage permettra :

- d'identifier et de planifier des zones d'interventions prioritaires pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique (en intégrant l'ensemble des enjeux)
- de faire une sensibilisation particulière des ménages et établissements concernés

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

0	Adaptation au changement climatique	3	Atténuation des émissions de GES	3	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.2 :**  
**Planifier et suivre la rénovation énergétique des  
bâtiments**

**Action n°03#05 : Identifier des secteurs d'interventions prioritaires pour des projets de rénovation  
énergétique**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM

**Partenaires :**

Communes, Seine et Marne Environnement, EPAMARNE, ADEME, BruitParif, Airparif, Institut Paris Région, réseau RAPPEL (réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement), SDESM, Ile de France Energies (programme CEE RECIF), bailleurs, CCAS, ADIL, associations en contact avec des familles en situation précaire

**Moyens humains :**

CA :

1 référent service habitat

1 référent service aménagement

1 référent service développement économique

1 référent service infrastructure

Services ressources associés : SIGU, communication

1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

A définir

2021 : Réalisation d'une thermographie aérienne , 23 000 euros (groupement de commande du SDESM qui permet une mutualisation des coûts avec la CA Marne et Gondoire et Val d'Europe)

2022 : Etude de croisement des données, environ 30 000 euros

Financement ADEME + Financement SLIME pour repérage de la précarité énergétique

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X				

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.2 :</b> <b>Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments</b>
---	---

**Action n°03#05 : Identifier des secteurs d'interventions prioritaires pour des projets de rénovation énergétique**

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <div style="text-align: center;">36</div>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <div style="text-align: center;">/</div>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <div style="text-align: center;">8</div>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <div style="text-align: center;">Particules fines et NOx</div>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du SIG	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de zones prioritaires identifiées  Nombre de zones prioritaires accompagnées	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : <div style="text-align: center;">/</div>
--	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

### FACTEURS OPERATIONNELS

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> Décret tertiaire : Il s'agit de réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, et ce, par rapport à la consommation d'une année de référence (2010 ou postérieure à 2010). Cela concerne les bâtiments tertiaires ≥ à 1000 m <sup>2</sup> et répartie sur un ou plusieurs bâtiments ayant la même unité foncière	<b>Leviers méthodologiques</b> : .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	---	--	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Ci'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 ..... 

**Contacts :**  
 ....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.2 :**  
**Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments**

### Action n°03#06 : Mettre en place un observatoire de la rénovation énergétique

#### Rappel du contexte et des enjeux :

Entre 2005 et 2015, on constate une baisse des consommations énergétiques de :

- 12% pour le secteur résidentiel
- 9% pour le secteur tertiaire

Aussi bien pour la bâti résidentiel que pour le tertiaire, il est aujourd'hui difficile de connaître :

- le nombre de bâtiment concerné par des opérations d'amélioration énergétique (rénovation énergétique/efficacité énergétique)

les performances énergétiques atteintes après mise en place de ces opérations

Les objectifs de rénovation énergétique à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Rénovation énergétique de 5700 maisons (15% des maisons) et 6500 appartements (13% des appartements) au niveau BBC
- Rénovation énergétique de 378 000m<sup>2</sup> de bâti tertiaire. La surface totale tertiaire est estimée à près 1,5millions de m<sup>2</sup> par l'outil BATISTO de la DRIEA, représentant 1 150 bâtiments, dont une majorité de commerces (45% de la surface) et de bureaux (33% de la surface). Il s'agit principalement de bâtiments dont le premier poste de consommation énergétique reste le chauffage. Toutefois, il est important de rappeler que près de 1 millions de m<sup>2</sup>, représentant 900 bâtiments, sont classés en « inconnu » car ils ne peuvent pas encore être classés dans une catégorie en raison des limites méthodologiques des données utilisées. De plus, il est rappelé que la surface totale de tertiaire public est sous estimée dans ces statistiques. Le déploiement progressif de la plateforme OPERAT de l'ADEME permettra d'affiner ces données. Concernant le patrimoine communal et intercommunale, la CA et 6 communes vont élaborer des schémas directeurs énergie du patrimoine (audits énergétiques + élaboration de programmation pluriannuelle de travaux). La surface de projet à l'étude est de 320 000m<sup>2</sup> (149 bâtiments)

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action constitue à mettre en place un observatoire pour suivre les opérations d'amélioration énergétique et les performances énergétiques atteintes (pour le bâti résidentiel et tertiaire).

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2	Atténuation des émissions de GES	 2	Amélioration de la qualité de l'air	
 2	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	 2	Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)

**Sous-thème n°3.2 :**  
Planifier et suivre la rénovation énergétique des  
bâtiments

**Action n°03#06 : Mettre en place un observatoire de la rénovation énergétique**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes  
Seine et Marne Environnement, Département de  
Seine et Marne

**Partenaires :**

Préfecture de Seine-et-Marne, Région Ile-de-France,  
ADEME, Fédération française du bâtiment, Ile-de-  
France Est, CAUE, ADIL, Ile de France Energies

**Moyens humains :**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05,  
03#06, 03#07

**Moyens financiers (en € TTC) :**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05, 03#06,  
03#07

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.2 :</b> <b>Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments</b>
---	---

Action n°03#06 : Mettre en place un observatoire de la rénovation énergétique

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p style="text-align: center;">/</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p style="text-align: center;">/</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small>
Mise en place de l'observatoire	Suivi des performances énergétiques des bâtiments rénovés	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

Leviers financiers :	Leviers réglementaires :	Leviers méthodologiques :	Freins / Points de vigilance :
.....	Décret tertiaire : Il s'agit de réduire les consommations d'énergie finale d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, et ce, par rapport à la consommation d'une année de référence (2010 ou postérieure à 2010). Cela concerne les bâtiments tertiaires ≥ à 1000 m2 et répartie sur un ou plusieurs bâtiments ayant la même unité foncière	Plateforme OPERAT (Plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire) : <a href="https://operat.ademe.fr/#/public/home">https://operat.ademe.fr/#/public/home</a>  Outil BATISTATO développé par la DRIEA d'IDF	...

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.2 :**  
**Planifier et suivre la rénovation énergétique des  
bâtiments**

### Action n°03#07 : Définir des modalités de travail sur la réhabilitation du parc social

**Rappel du contexte et des enjeux :** La Communauté d'Agglomération compte 22 173 logements locatifs sociaux familiaux (RPLS 2017). Neuf bailleurs détiennent 79% du parc public total.

Plus de la moitié du parc locatif social (51%) a été construite entre 1971 et 1990.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Pour définir les modalités de travail avec les bailleurs sociaux, la CA Paris Vallée de la Marne créera et animera un groupe de travail de manière à :

- Assurer un suivi des opérations de réhabilitations : bilan énergétique après travaux, sensibilisation des locataires pour garantir la performance énergétique après travaux, réduction de la précarité énergétique...
- Se constituer comme relais auprès des communes pour fluidifier les échanges entre bailleurs et communes
- Favoriser des interventions globales parc public/parc privé à l'échelle d'un quartier en se donnant la possibilité de mobiliser les bailleurs ou les copropriétés d'un même secteur
- Favoriser les échanges entre bailleurs pour regrouper les opérations de travaux (économies d'échelles) et partager les bonnes pratiques : communication/sensibilisation des locataires après travaux, utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre..) ou issus du réemploi / de la réutilisation / du recyclage (isolants à partir de fibre textile), utilisation d'énergies renouvelables, choix des entreprises de travaux, individualisation des frais de chauffage...

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 3 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.2 :</b> <b>Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments</b>
---	---

**Action n°03#07 : Définir des modalités de travail sur la réhabilitation du parc social**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM AORIF	<b>Partenaires :</b> Communes, Banque des Territoires (Caisse des dépôts), Université Gustave Eiffel, Seine et Marne Environnement (SURE), bailleurs sociaux, EPAMARNE
--	---

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service habitat 1 référent service aménagement 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Ressources internes
--	--

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<p><b>Axe n°3 :</b> Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</p>	<p><b>Sous-thème n°3.2 :</b> Planifier et suivre la rénovation énergétique des bâtiments</p>
--	--

Action n°03#07 : Définir des modalités de travail sur la réhabilitation du parc social

**SUIVI ET EVALUATION**

<p><b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 6</p>	<p><b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /</p>
<p><b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1</p>	<p><b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx</p>

Indicateur de suivi de la réalisation (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur complémentaire environnemental (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Création du groupe de travail	Suivi de la consommation énergétique du parc de logements sociaux (Bailleurs / observatoire de la rénovation énergétique)	/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<p><b>Leviers financiers :</b> .....</p>	<p><b>Leviers réglementaires :</b> .....</p>	<p><b>Leviers méthodologiques :</b> .....</p>	<p><b>Freins / Points de vigilance :</b> ...</p>
--	--	---	--

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action  
.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)  
..... 

Contacts :  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.3 :**  
**Accompagner les projets de rénovation énergétique et sensibiliser aux économies d'énergie**

**Action n°03#08 : Développer les outils financiers et juridiques pour encourager les rénovations et constructions vertueuses**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Plusieurs outils financiers et juridiques peuvent être mis en place pour favoriser les rénovations vertueuses (ex : BBC Rénovation, déconnexion du réseau d'eau pluviale..), et les constructions ambitieuses (ex : compatibles RE2020 ou PassivHaus + 50% d'EnR). Par exemple ;

- attribution d'un bonus de constructibilité (+20% ; + 30%)
- attribution de subvention dédiée (voir action n°8 et 9)
- exonération partielle ou totale de la Taxe Foncière
- facilités pouvant être données aux particuliers en cas de construction par soi-même, d'extension...

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Pour le parc privé, étudier comment encourager les rénovations vertueuses et les constructions ambitieuses

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de GES	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)

**Sous-thème n°3.3 :**  
Accompagner les projets de rénovation  
énergétique et sensibiliser aux économies  
d'énergie

**Action n°03#08 : Développer les outils financiers et juridiques pour encourager les rénovations et constructions vertueuses**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes

**Partenaires :**

Seine et Marne Environnement

**Moyens humains :**

CA :  
1 référent service habitat  
1 référent service SIGU  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2022 : A définir

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<p><b>Axe n°3 :</b> Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</p>	<p><b>Sous-thème n°3.3 :</b> Accompagner les projets de rénovation énergétique et sensibiliser aux économies d'énergie</p>
--	--

**Action n°03#08 : Développer les outils financiers et juridiques pour encourager les rénovations et constructions vertueuses**

**SUIVI ET EVALUATION**

Gains annuels énergétiques (GWh/an) : 22	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) : /
Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) : 5	Gain qualité de l'air : Particules fines et NOx

Indicateur de suivi de la réalisation (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur complémentaire environnemental (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Nombre de logements rénovés	Suivi de la consommation énergétique résidentiel (ROSE / observatoire de la rénovation énergétique)	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

Leviers financiers : .....	Leviers réglementaires : .....	Leviers méthodologiques : .....	Freins / Points de vigilance : ...
-------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.3 :**  
**Accompagner les projets de rénovation énergétique et sensibiliser aux économies d'énergie**

**Action n°03#09 : SURE - Développer le conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises**

### Rappel du contexte et des enjeux :

La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), dénommée SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique) sur le territoire de la CAPVM, est un outil mis en place dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025. Le SURE hiérarchise et coordonne les actions en matière de rénovation énergétique et d'efficacité énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire (bâti < 1000m<sup>2</sup>).

Les objectifs à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Rénovation énergétique de 378 000m<sup>2</sup>, soit environ 10% de la surface totale de bâti tertiaire privé. Les surfaces tertiaire privé du territoire sont en majorité des commerces (45% de la surface totale) et des bureaux (33% de la surface totale). La surface totale de tertiaire public n'est pas connue, mais les premières estimations de surfaces (900 000m<sup>2</sup> pour le bâti communal et intercommunal) permettent de considérer que c'est un également enjeu important
- Rénovation énergétique de 5700 maisons (15% des maisons) et 6500 appartements (13% des appartements) au niveau BBC
- Eco gestes et efficacité énergétique de 46 000 ménages (52% des ménages)

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

Accompagner les ménages et les petites entreprises (bâti < 1000m<sup>2</sup>) tout au long de leurs projets de rénovation énergétique (information - conseil - sensibilisation, aides à la formulation de la demande de travaux, optimisation des aides financières existantes, élaboration d'un plan de financement, recherche des entreprises travaux, et suivi post-travaux)

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3	Atténuation des émissions de GES	 3	Amélioration de la qualité de l'air
 3		Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables
		Préservation de la santé et de la biodiversité	 2	Enjeu social
				Stockage carbone
				Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.3 :**  
**Accompagner les projets de rénovation  
énergétique et sensibiliser aux économies  
d'énergie**

**Action n°03#09 : SURE - Développer le conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**  
CA PVM  
Communes  
Seine et Marne Environnement, Département de Seine et Marne

**Partenaires :**  
ADIL, ANAH, CAUE, Etat, Université Gustave Eiffel, FFB (Fédération française du bâtiment), Ile de France Energies, DDT, DRIEE, ADEME, Institut Paris Région, CCI, CMA, CSTB, entreprises, FCBA, Ile de France Energies, Graines Idf

**Moyens humains :**  
Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05, 03#06, 03#07  
2 conseillers PTRE  
CA :  
Un référent service habitat  
Un référent service développement durable  
Un référent service développement économique  
Un référent service habitat  
Service ressource associé : communication  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC):**  
Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05, 03#06, 03#07  
2021 – 2022 : Total annuel de 169 490 €. Dossier de financement en cours d’instruction (SARE)  
Partenaires financeurs : CA, ADEME, Département, Région  
2023-2026 : à définir

<b>Calendrier</b>					
<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)

**Sous-thème n°3.3 :**  
Accompagner les projets de rénovation  
énergétique et sensibiliser aux économies  
d'énergie

**Action n°03#09 : SURE - Développer le conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises**

**SUIVI ET EVALUATION**

**Gains annuels énergétiques (GWh/an) :**

47

**Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :**

/

**Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :**

12

**Gain qualité de l'air :**

Particules fines et NOx

**Indicateur de suivi de la réalisation**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Nombre de ménages et petites entreprises accompagnées

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action** (données sources/méthodes entre parenthèses) :

Suivi de la consommation énergétique résidentiel et tertiaire (ROSE / observatoire de la rénovation énergétique)

**Indicateur complémentaire environnemental** (données sources/méthodes entre parenthèses) :

/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

**Leviers financiers :**

.....

**Leviers réglementaires :**

.....

**Leviers méthodologiques :**

.....

**Freins / Points de vigilance :**

...

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**

.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**

.....



**Contacts :**

.....

...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.4 :**  
**Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment**

### Action n°03#10 : SURE - Structurer la filière de la rénovation énergétique

**Rappel du contexte et des enjeux :** La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), dénommée SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique) sur le territoire de la CAPVM, est un outil mis en place dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025. Le SURE hiérarchise et coordonne les actions en matière de rénovation énergétique et d'efficacité énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire (bâti < 1000m<sup>2</sup>).

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Accompagner le développement et la structuration de l'offre locale et qualifiée de rénovation des bâtiments : recensement des entreprises, animation de réseaux d'entreprises, structuration des filières émergentes (exemple : matériaux biosourcés), formation et sensibilisation des entreprises, organisation de salons professionnels (exemple : salon de l'habitat) et de webinaires...

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

##### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de GES	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)

**Sous-thème n°3.4 :**  
Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du  
bâtiment

**Action n°03#10 : SURE - Structurer la filière de la rénovation énergétique**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes  
Seine et Marne Environnement, Département de  
Seine et Marne

**Partenaires :**

ADIL, ANAH, CAUE, Etat, Université Gustave Eiffel, FFB  
(Fédération française du bâtiment), Ile de France  
Energies, DDT, DRIEE, ADEME, Institut Paris Région, CCI,  
CMA, CSTB, entreprises, FCBA, Ile de France Energies

**Moyens humains :**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05,  
03#06, 03#07  
2 conseillers PTRE  
CA :  
Un référent service habitat  
Un référent service développement durable  
Un référent service développement économique  
Un référent service habitat  
Service ressource associé : communication  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC):**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05, 03#06,  
03#07  
2021 – 2022 : Total annuel de 169 490 €. Dossier de  
financement en cours d'instruction (SARE)  
Partenaires financeurs : CA, ADEME, Département,  
Région  
2023-2026 : à définir

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.4 :</b> <b>Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment</b>
---	---

**Action n°03#10 : SURE - Structurer la filière de la rénovation énergétique**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p align="center">26</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p align="center">/</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p align="center">5</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p align="center">Particules fines et NOx</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small> Recensement de l'offre de la filière de rénovation énergétique sur le territoire	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small> Part des projets de rénovation employant des entreprises locales (Observatoire de la rénovation énergétique)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> <small>(données sources/méthodes entre parenthèses) :</small> <p align="center">/</p>
---	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> <p align="center">.....</p>	<b>Leviers réglementaires :</b> <p align="center">.....</p>	<b>Leviers méthodologiques :</b> <p align="center">.....</p>	<b>Freins / Points de vigilance :</b> <p align="center">...</p>
--	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 ..... 

**Contacts :**  
 .....  
 ...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.4 :**  
**Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du  
bâtiment**

### Action n°03#11 : SURE - Créer un groupe de travail sur l'habitat

**Rappel du contexte et des enjeux :** La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), dénommée SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique) sur le territoire de la CAPVM, est un outil mis en place dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025. Le SURE hiérarchise et coordonne les actions en matière de rénovation énergétique et d'efficacité énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire (bâti < 1000m<sup>2</sup>).

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Création d'un groupe de travail sur l'habitat pour :

- Partager les retours d'expériences (habitat neuf et rénovation). Par exemple : partage des actus, veille technique..
- Inciter les acteurs professionnels du bâtiment (promoteurs, investisseurs, artisans, bureau d'études, administrateurs de biens, notaires, agents immobiliers...) à intégrer les enjeux climat-air-énergie à leurs activités

##### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 1	Atténuation des émissions de GES	 1	Amélioration de la qualité de l'air
 2		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale  
des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.4 :**  
**Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du  
bâtiment**

**Action n°03#11 : SURE - Créer un groupe de travail sur l'habitat**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes  
Seine et Marne Environnement, Département de  
Seine et Marne

**Partenaires :**

ADIL, ANAH, CAUE, Etat, Université Gustave Eiffel, FFB  
(Fédération française du bâtiment), Ile de France  
Energies, DDT, DRIEE, ADEME, Institut Paris Région, CCI,  
CMA, CSTB, entreprises, FCBA, Ile de France Energies,  
EPA MARNE

**Moyens humains :**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05,  
03#06, 03#07  
2 conseillers PTRE  
CA :  
Un référent service habitat  
Un référent service développement durable  
Un référent service développement économique  
Un référent service habitat  
Service ressource associé : communication  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC):**

Moyens identiques pour action n°03#02, 03#05, 03#06,  
03#07  
2021 – 2022 : Total annuel de 169 490 €. Dossier de  
financement en cours d'instruction (SARE)  
Partenaires financeurs : CA, ADEME, Département,  
Région, Etat (financement CEE via le programme  
ACTIMMO pour sensibiliser les acteurs de la transaction  
immobilière : agences immobilières, notaires, et  
conseillers bancaires)  
2023-2026 : à définir

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.4 :</b> <b>Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment</b>
---	---

**Action n°03#11 : SURE - Créer un groupe de travail sur l'habitat**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Création du groupe de travail	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de réunions par an	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.5 :**  
**Financer la rénovation énergétique**

### **Action n°03#12 : Etudier la création d'une aide intercommunale à la réalisation de diagnostic thermique des copropriétés**

**Rappel du contexte et des enjeux :** 40% des logements de la CA sont en copropriété. L'audit énergétique, ou diagnostic thermique, permet d'estimer la consommation annuelle du bâtiment et de faire des suggestions de travaux pour en améliorer la performance énergétique.

Loi Grenelle : La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire dans toute copropriété de plus de 50 lots, avec chauffage collectif et bâtie avant 2001

#### DESCRIPTION

##### **Descriptif et objectifs opérationnels :**

Etudier la création d'une aide intercommunale pour co-financer la réalisation d'audit énergétique des copropriétés (sur la base d'un cahier des charges à élaborer avec les conseillers de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique)

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

##### **Typologie/ enjeux :**

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 3 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.5 :</b> <b>Financer la rénovation énergétique</b>
---	--

**Action n°03#12 : Etudier la création d'une aide intercommunale à la réalisation de diagnostic thermique des copropriétés**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM	<b>Partenaires :</b> Communes, Seine et Marne Environnement (SURE), SOLIHA
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service habitat Service ressource associé : SIGU 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2021 : Ressources internes 2022 -2026 : Budget à définir (à intégrer dans la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement)

<b>Calendrier</b>					
<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.5 :</b> <b>Financer la rénovation énergétique</b>
---	--

**Action n°03#12 : Etudier la création d'une aide intercommunale à la réalisation de diagnostic thermique des copropriétés**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 6	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 2	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre d'audits énergétiques de copropriétés réalisés	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique des copropriétés (Observatoire de la rénovation énergétique)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 ..... 

**Contacts :**  
 ....  
 ...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°3 :**  
**Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)**

**Sous-thème n°3.5 :**  
**Financer la rénovation énergétique**

### Action n°03#13 : Poursuivre les subventions aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat

**Rappel du contexte et des enjeux :** La CA accorde des aides financières pour améliorer la performance énergétique des bâtiments :

- aux organismes HLM
- aux propriétaires occupants (ayant des ressources modestes ou très modestes selon les plafonds de l'Anah)
- aux copropriétés

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Le dispositif d'aide au parc privé et public devra être évalué afin de mesurer son impact en particulier du point de vue de la performance énergétique des logements et de sa complémentarité avec les autres aides existantes.

Cette action consiste à :

- Poursuivre les subventions aux travaux de rénovation énergétique
- Evaluer le règlement d'attributions des aides en fonction des objectifs poursuivis par les travaux : ambitions élevées d'économie d'énergie "poste par poste" et BBC (Bâtiment Basse Consommation) compatibles, remplacement des chauffages les plus émetteurs de gaz à effet de serre (chaudière fioul), réduction de la précarité énergétique, usage de matériaux biosourcés/issu du réemploi...
- Envisager une modification du règlement d'attributions des aides
- Mettre en place une communication auprès des associations en contact avec des familles en situation précaire (la CA s'appuie déjà sur un réseau de partenaires pour faire connaître les aides, dont les CCAS et l'ADIL)

Cette action sera menée en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat).

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3	Atténuation des émissions de GES	 3	Amélioration de la qualité de l'air	
 3	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	 3	Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.5 :</b> <b>Financer la rénovation énergétique</b>
---	--

**Action n°03#13 : Poursuivre les subventions aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM	<b>Partenaires :</b> Communes, Seine et Marne Environnement, bailleurs sociaux , EPAMARNE, CCAS, ADIL, réseau RAPPEL (réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement)
---	--

<b>Moyens humains :</b> CA : 2 référents service habitat : 1 chargée de mission parc privé 1 chargée de mission parc public Services ressources associés : communication et SIGU 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> CA : Aides moyennes annuelles versées depuis 3 ans (2016-2019): - parc public/réhabilitation : 250 000 euros / an - parc privé : 90 000 euros / an Budget programmé sur 2021 : 705 000 euros (Aide à l'amélioration du parc public) + 100 000 euros (Aide à l'amélioration du parc privé) 2022-2026 : Budget à définir (à intégrer dans la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement)
--	---

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°3 :</b> <b>Performance énergétique et environnementale des bâtiments (Tertiaire et habitat)</b>	<b>Sous-thème n°3.5 :</b> <b>Financer la rénovation énergétique</b>
---	--

**Action n°03#13 : Poursuivre les subventions aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> <p align="center">18</p>	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> <p align="center">/</p>
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> <p align="center">4</p>	<b>Gain qualité de l'air :</b> <p align="center">Particules fines et NOx</p>

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de subventions accordées	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique résidentiel (ROSE / observatoire de la rénovation énergétique)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
 .....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
 ..... 

**Contacts :**  
 ....  
 ...

## AXE n°4 : Mobilité durable

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.1 :  
Exemplarité de la CA et des communes

#### Action n°04#01 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de la CA et des communes

**Rappel du contexte et des enjeux :** Sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne, ¼ des déplacements sont liés au travail, et plus d'¼ de ces déplacements sont réalisés en interne au territoire. Pourtant, une majorité de ces déplacements (55%) sont réalisés en voiture.

Au 30 Mars 2020, près de 1 000 agents travaillaient au sein de la CAPVM (plus de 100 salariés sur les sites de Croissy Beaubourg et Torcy)

Un Plan de Mobilité a pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, en valorisant les moyens les moins polluants pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents, clients, fournisseurs, etc.

Les Plans de Mobilité sont obligatoires :

- pour les entreprises et établissements publics et administrations de plus de 100 salariés réunis sur un même site ( conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile de France du 31 Janvier 2018)
- pour les entreprises de plus de 50 salariés dans le cas où le dialogue social ne permettrait pas de trouver un accord sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 Décembre 2019)

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

2 sites de la CA Paris Vallée de la Marne, et 7 sites de communes (7 communes concernées) sont concernés par les obligations du Plan de Protection de l'Atmosphère

Cette action consiste à élaborer des Plans de Mobilités Inter-Administrations pour les établissements regroupés au sein d'une même zone et des Plans de Mobilités multisites pour les sites isolés (chaque site aura son propre plan de mobilité, mais les coûts d'études seraient mutualisés)

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Enjeu social	 1 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.1 : Exemplarité de la CA et des communes</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#01 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de la CA et des communes**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes Etat	<b>Partenaires :</b> Communes, Etat (DDT 77), Ile de France Mobilités, Région Ile de France, Réseau Pro Mobilité, Département, Société du Grand Paris, Transdev, RATP, SNCF, EPAMARNE, Initiatives 77, ACEM , Entreprises (ex : QUOS), Plateforme de covoiturage, SIT-MLV34, SDESM, Vivacité Ile de France, Collectif Vélo Ile de France, M2IE
---	---

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service ressource humaine 1 référent service SIGU Etat : 1 référent 1 référent par commune volontaire et concernée	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : Coût des études à définir 12 000 euros = Elaboration d'un plan de Mobilité (économie d'échelle si élaboration de plans de mobilités Inter-Administrations ou multisites) 2023-2026 : Coût de la mise en œuvre des actions à définir
--	---

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.1 : Exemplarité de la CA et des communes</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#01 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de la CA et des communes**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<p><b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :</p> <p>Réalisation des Plans de Mobilité Inter-Administrations</p>	<p><b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :</p> <p>Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grands Déplacements)</p>	<p><b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :</p>
---	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

### Action n°04#02 : S'appuyer sur les zones d'activité du territoire pour élaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité Inter-Employeurs

**Rappel du contexte et des enjeux :** Sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne, ¼ des déplacements sont liés au travail, et plus d'¼ de ces déplacements sont réalisés en interne au territoire. Pourtant, une majorité de ces déplacements (55%) sont réalisés en voiture.

Un Plan de Mobilité a pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, en valorisant les moyens les moins polluants pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents, clients, fournisseurs, etc.

Les Plans de Mobilité sont obligatoires :

- pour les entreprises et établissements publics et administrations de plus de 100 salariés réunis sur un même site ( conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile de France du 31 Janvier 2018)
- pour les entreprises de plus de 50 salariés dans le cas où le dialogue social ne permettrait pas de trouver un accord sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 Décembre 2019)

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

4 périmètres d'études représentant environ 30 000 salariés et près de 130 structures (privés et publics) de plus de 50 salariés ont été identifiés comme pertinents pour l'élaboration de Plan de Mobilité Inter Employeurs (PDMIE).

Un Plan de Mobilité Inter-Employeurs (PDMIE) est un Plan de Mobilité mutualisé à l'échelle d'un périmètre. Cette mutualisation permet d'élaborer des plans d'actions mieux coordonnés et une économie d'échelle.

Chaque établissement aura un plan d'action avec des actions à mutualiser avec d'autres établissements (exemple : optimisation du stationnement, optimisation du transport de marchandise, plateforme de covoiturage, mise en place de signalétique, formation à l'écoconduite..) et des actions propres à l'établissement (exemple : prise en charge des frais de mobilité, remplacement de la flotte de véhicule, équipements pour la visioconférence et le télétravail..)

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		2	Atténuation des émissions de GES		2	Amélioration de la qualité de l'air	
	2	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables			Stockage carbone	
		Préservation de la santé et de la biodiversité		1	Enjeu social		1	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

Action n°04#02 : S'appuyer sur les zones d'activité du territoire pour élaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité Inter-Employeurs

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM  
Entreprises et établissements publics sur les périmètres identifiés

Partenaires :

Communes, Etat (DDT 77), Ile de France Mobilités, Région Ile de France, Réseau Pro Mobilité, Département, Société du Grand Paris, Transdev, RATP, SNCF, EPAMARNE, Initiatives 77, ACEM, Entreprises (ex : QUOS), Plateforme de covoiturage, SIT-MLV34, SDESM

Moyens humains :

CCI (accompagnement sur le premier périmètre en 2022) :

- 1 responsable projet
- 1 chargé d'étude mobilité
- 1 chargé de mission territoire
- 1 géomaticien

CA :

- 1 référent service développement économique
- 1 référent service transport
- 1 référent service infrastructure

Services ressources associés : communication, SIGU

1 référent par commune volontaire sur les périmètres d'études

Moyens financiers (en € TTC):

2022 : 48 240 euros (étude PDMIE sur le 1er périmètre : ZAE Paris Est + ZAE du Mandinet et Pôle Commercial Valorée)

2023 : 32 160 €euros(étude PDMIE sur le 2ème périmètre : Cité Descartes + ZAE de la Malnoue)

2024 : 16 080 euros (étude PDMIE sur le 3ème périmètre : EAE de la Tuilerie et ZI de la Trentaine)

2025: 16 080 euros (étude PDMIE sur le 4ème périmètre : EAE des Arpents/Pontillaut + secteur commercial sud) -

Coût de la mise en œuvre des actions à chiffrer par les études PDMIE - la Région Ile de France finance à 50% les études et les plans d'action PDMIE

Financement ADEME si besoin de recruter au sein de la CA un chargé de mission Plan de Mobilité Inter Employeurs (feuille de route ADEME pour la qualité de l'air)

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#02 : S'appuyer sur les zones d'activité du territoire pour élaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité Inter-Employeurs**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 7	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 3	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du Plan de Mobilité Inter Employeurs	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°4 :  
Mobilité durable**

**Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements**

**Action n°04#03 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de l'Etat et de la Région**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne, ¼ des déplacements sont liés au travail, et plus d'¼ de ces déplacements sont réalisés en interne au territoire. Pourtant, une majorité de ces déplacements (55%) sont réalisés en voiture.

Un Plan de Mobilité a pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, en valorisant les moyens les moins polluants pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents, clients, fournisseurs, etc.

Les Plans de Mobilité sont obligatoires :

- pour les entreprises et établissements publics et administrations de plus de 100 salariés réunis sur un même site ( conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile de France du 31 Janvier 2018)
- pour les entreprises de plus de 50 salariés dans le cas où le dialogue social ne permettrait pas de trouver un accord sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 Décembre 2019)

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

2 sites de l'Etat, et 1 site de la région sont concernés par les obligations du Plan de Protection de l'Atmosphère  
Cette action consiste à élaborer des Plans de Mobilités pour ces 3 sites

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#03 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de l'Etat et de la Région**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Etat, Région Ile de France</p>	<p><b>Partenaires :</b> CAPVM, Communes, Ile de France Mobilités, Réseau Pro Mobilité, Département, Société du Grand Paris, Transdev, RATP, SNCF, EPAMARNE, Initiatives 77, ACEM , Entreprises (ex : QUOS), Plateforme de covoiturage, SIT-MLV34, SDESM</p>
<p><b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service ressource humaine 1 référent service SIGU Etat : 1 référent 1 référent par commune volontaire et concernée</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : Coût des études à définir 12 000 euros = Elaboration d'un plan de Mobilité (économie d'échelle si élaboration de plans de mobilités Inter-Administrations ou multisites) 2023-2026 : Coût de la mise en œuvre des actions à définir</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#03 : Elaborer et mettre en œuvre des Plans de Mobilité pour les sites de l'Etat et de la Région**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 3	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation des Plans de Mobilité Inter-Administrations	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grands Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
---	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

### Action n°04#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Inter-Etablissements pour les établissements scolaires de la cité Descartes

**Rappel du contexte et des enjeux :** Sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne, 12% des déplacements sont liés aux études. Avec plus de 16 000 étudiants, de nombreux déplacements se font vers les établissements scolaires de la Cité Descartes.

Un Plan de Mobilité a pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, en valorisant les moyens les moins polluants pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents, clients, fournisseurs, etc.

Les Plans de Mobilité sont obligatoires :

- pour les entreprises et établissements publics et administrations de plus de 100 salariés réunis sur un même site ( conformément au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile de France du 31 Janvier 2018)
- pour les entreprises de plus de 50 salariés dans le cas où le dialogue social ne permettrait pas de trouver un accord sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 Décembre 2019)

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

L'Université Gustave Eiffel porte l'élaboration d'un Plan de Mobilité des Etablissements Scolaires sur le campus de la cité Descartes. Ce plan de mobilité sera mutualisé à l'échelle d'une zone qui regroupe 9 établissements : l'Université Gustave Eiffel (IFSTTAR, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Ecole Nationale Supérieure de Géographie, École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de Paris + personnel et étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris situés sur le Campus Descartes), l'Ecole des Ponts Paritech, le CFA Descartes, et Efficacity.

Le périmètre étudié représente plus de 16 000 étudiants et 2 500 salariés.

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		2	Atténuation des émissions de GES		2	Amélioration de la qualité de l'air	
	2	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables			Stockage carbone	
		Préservation de la santé et de la biodiversité		1	Enjeu social		1	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

Action n°04#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Inter-Etablissements pour les établissements scolaires de la cité Descartes

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

Université Gustave Eiffel

Partenaires :

Communes, Etat (DDT 77), Ile de France Mobilités, Région Ile de France, Réseau Pro Mobilité, Département, Société du Grand Paris, Transdev, RATP, SNCF, EPAMARNE, Initiatives 77, ACEM , Entreprises (ex : QUOS), Plateforme de covoiturage, SIT-MLV34, SDESM

Moyens humains :

Université Gustave Eiffel :

1 référent

CA :

1 référent service transport

1 référent service développement économique

1 référent service infrastructure

1 référent service SIGU

1 référent par commune volontaire

Moyens financiers (en € TTC) :

2021 : Coût de l'étude 16 475€ - Financée à 50% par la Région Ile de France

2022-2024 : Coût des actions à déterminer – Les actions seront financés à 50% par la Région Ile de France

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#04 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Inter-Etablissements pour les établissements scolaires de la cité Descartes**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 3	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du Plan de Mobilité Inter-Etablissements	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

### Action n°04#05 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

**Rappel du contexte et des enjeux :** D'après l'application Geovelo, il existe déjà plus de 189 kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire (154 kilomètres de pistes cyclables, 18 kilomètres de voies vertes, 6 kilomètres de bandes cyclables, et 11 kilomètres de double-sens cyclables)

Malgré ce réseau cyclable déjà bien développé, moins de 1% des déplacements sont réalisés à vélo. D'ici 2030 l'objectif est d'atteindre 5% (3% d'ici 2026) pour les déplacements internes. (Déplacement interne = points de départ et d'arrivée sur le territoire)

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action vise à élaborer un plan vélo pour le territoire, qui définira :

- la gouvernance territoriale de la compétence vélo entre les différents acteurs (et notamment le rôle de la CA et des communes)
- les itinéraires cyclables stratégiques (reliant les principaux pôles d'attractivité du territoire : densité urbaine, gare, université, zones d'activités... )
- le tracé du RER Vélo
- Une politique de pacification de la voirie (notamment par la modération des vitesses en zone urbaine)
- un référentiel des aménagements cyclables (règles s'appliquant à toute création ou modification d'un aménagement cyclable)
- une programmation pluriannuelle d'investissement pour la réalisation d'aménagement pour résorber les points durs identifiés
- le stationnement vélo (sera également étudié : les normes des PLU pour le stationnement des vélos dans les constructions neuves)
- la signalétique (homogénéisée à l'échelle de l'agglomération),
- les services vélos : réparation, location de vélo (exemple : Veligo Location...)
- un plan de communication, d'évènements, et de sensibilisation

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

Action n°04#05 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes

Partenaires :

ADEME, Etat, Région Ile de France, IDfM, Département, CEREMA, ACEM, Aménageurs (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA), bailleurs sociaux, M2IE, Bruitparif, Airparif, CCI-CMA, Société du Grand Paris, Université Gustave Eiffel, SIT-MLV 34, associations, gestionnaires de parcs de stationnement, exploitant des réseaux de transports, EPCI voisins, Education Nationale, centres commerciaux, MDB Ile de France, Collectif Vélo Ile de France, M2IE

Moyens humains :

CA :  
1 référent service transport  
1 référent service aménagement  
1 référent service infrastructure  
1 référent service développement économique  
Services ressources associés : SIGU, communication  
1 référent par commune volontaire

Moyens financiers (en € TTC) :

CA :  
2021 : 65 000 euros (étude stratégie cyclable) + 15 000 euros (communication et événement) - financement ADEME de 50% pour l'étude et à 100% pour les dépenses de communication et événement (la CA est lauréate de l'appel à projet ADEME Vélo&territoires)  
2022-2026: Travaux aménagements cyclables, services vélos, et communication/événement. Budget à définir (à intégrer dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement). Financement de la Région (50%), de l'Etat, et du Département pour les infrastructures cyclables

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#05 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 6	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 3	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du schéma cyclable	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grands Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	--	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

### Action n°04#06 : Elaborer et mettre en œuvre un plan marche

**Rappel du contexte et des enjeux :** Aujourd'hui, 34% des déplacements des résidents du territoire sont réalisés à pied. D'ici 2030, l'objectif est d'atteindre 39% (37% en 2026).

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action vise à élaborer un plan marche qui définira :

- les itinéraires piétons stratégiques (reliant les principaux pôles d'attractivité du territoire)
- le partage de la voirie (notamment vélo/piéton),
- une programmation pluriannuelle d'investissement pour la réalisation d'aménagements pour résorber les points durs piétons,
- la mise en place d'une signalétique piétonne,
- l'éclairage public nécessaire
- un plan de communication et de sensibilisation

Conformément à ce qui est demandé par la Loi d'Orientation des Mobilités de Décembre 2019, ce plan marche sera également l'occasion de collecter des données sur l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et à mobilités réduites. Ces données devront être connues sur un rayon de 200m autour des points d'arrêt prioritaires (gare, bus, et cars).

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p><span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px 5px;"> </span> Adaptation au changement climatique</p> <p><span style="background-color: #f4cccc; padding: 2px 5px;">2</span> Réduction de la consommation énergétique</p> <p><span style="background-color: #cfe2f3; padding: 2px 5px;">1</span> Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p><span style="background-color: #f4cccc; padding: 2px 5px;">2</span> Atténuation des émissions de GES</p> <p><span style="background-color: #fff2cc; padding: 2px 5px;"> </span> Production d'énergies renouvelables</p> <p><span style="background-color: #fff2cc; padding: 2px 5px;">2</span> Enjeu social</p>	<p><span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px 5px;">2</span> Amélioration de la qualité de l'air</p> <p><span style="background-color: #cfe2f3; padding: 2px 5px;"> </span> Stockage carbone</p> <p><span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px 5px;">1</span> Amélioration de l'environnement sonore</p>
--	--	--

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#06 : Elaborer et mettre en œuvre un plan marche**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Communes</p>	<p><b>Partenaires :</b> CAPVM, CEREMA, ADEME, Etat, Région Ile de France, Département, aménageurs (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA) , CCI, bailleurs sociaux</p>
<p><b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service aménagement 1 référent service infrastructure 1 référent service développement économique Services ressources associés : SIGU, communication 1 référent par commune volontaire</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : environ 30 000 euros (coût d'une étude à l'échelle de la CA) - Financement ADEME pour cette étude via l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Feuille de route pour la qualité de l'air » 2023-2026 : Travaux aménagement piéton, budget à définir (à intégrer dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement)</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

Action n°04#06 : Elaborer et mettre en œuvre un plan marche

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 3	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Réalisation du plan marche	Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action  
.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)  
..... 

Contacts :  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.2 :  
Planifier l'évolution des déplacements

### Action n°04#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Mobilité

#### Rappel du contexte et des enjeux :

Le Plan de Déplacement Urbain de l'Île de France a été approuvé en 2014 pour la période 2014-2020. Il est actuellement en cours de mise à jour et fixe le cadre de la politique de mobilité pour l'ensemble de la région Île-de-France

Le Plan Local de Mobilité en sera la déclinaison locale à l'échelle intercommunale.

Tous les modes de déplacement sont concernés : circulation des piétons, des vélos, des véhicules légers (VL), le stationnement, les transports collectifs, le transport et la livraison de marchandises.

#### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Elaborer un Plan Local de Mobilité

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2	Atténuation des émissions de GES	 2	Amélioration de la qualité de l'air	
 2	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
 1	Préservation de la santé et de la biodiversité	 2	Enjeu social	 1	Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Mobilité**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM</p>	<p><b>Partenaires :</b> Communes, ADEME, Etat (DDT 77), Ile de France Mobilités, CEREMA, Région Ile de France, Département, Université Gustave Eiffel, Société du Grand Paris, Transdev, CCI-CMA, RATP, SNCF, aménageurs (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA) , bailleurs sociaux, Initiatives 77, ACEM , Entreprises (ex : QUOS), Plateformes de covoiturage, SIT-MLV34, SDESM, SIGEIF, France Mobilités</p>
<p><b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service aménagement 1 référent service habitat 1 référent service développement économique 1 référent service infrastructure Service ressource associé : SIGU 1 référent par commune volontaire</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2023 : Budget à définir (réalisation d'une étude) 2024-2026 : Budget à définir (mise en place du plan d'actions)</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.2 : Planifier l'évolution des déplacements</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#07 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Local de Mobilité**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 10	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 4	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Réalisation du Plan Local de Mobilité	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.3 :  
Améliorer les transports en commun

### Action n°04#08 : Améliorer la performance du service de bus

**Rappel du contexte et des enjeux :** Aujourd'hui 4% des déplacements internes et 27% des déplacements d'échanges sont réalisés en transport en commun. D'ici 2030, l'objectif est d'atteindre 8% pour les déplacements internes et 30% pour les déplacements d'échanges (Déplacements internes = déplacements avec point de départ et point d'arrivée sur le territoire. Déplacements d'échanges : Déplacements avec point de départ ou point d'arrivée sur le territoire)

Le territoire est desservi par trois principaux réseaux de lignes de bus (Apolo7 au Nord, RATP au Centre, SIT'bus au Sud) gérés par trois transporteurs différents. Dans le cadre de la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne mise en place par Île-de-France Mobilités, le territoire de la CAPVM est inclus dans un territoire plus large qui ne comprendra plus qu'un transporteur unique (à l'horizon mi-2022).

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Si l'amélioration de la performance du réseau de bus en termes de restructuration ou de développement d'offre reste la compétence d'Île-de-France Mobilités, la CAPVM et les communes du territoire peuvent être force de proposition auprès de l'autorité organisatrice pour demander des améliorations de la performance du service de bus, et conservent la compétence voirie par laquelle ils peuvent réaliser des aménagements locaux de voirie en faveur de la circulation des bus.

Cette action vise à améliorer la performance du service de bus :

- du point de vue de l'offre qui est gérée par Île-de-France Mobilités
- du point de vue des aménagements locaux de voirie en faveur des bus qui sont portés par les collectivités du territoire

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2	 Atténuation des émissions de GES	 2	 Amélioration de la qualité de l'air
 2	 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone	
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1	 Enjeu social	 2	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.3 : Améliorer les transports en commun</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#08 : Améliorer la performance du service de bus**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes Ile de France Mobilités	<b>Partenaires :</b> Département, Ile de France Mobilités, Région Ile de France, Aménageurs (EPAMARNE, M2CA, Aménagement 77)
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service infrastructure Services ressources associés : SIGU, communication Ile de France Mobilités 1 référent 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> CA : 2021 : participation annuelle aux réseaux de bus de la CA, 2.000.000 euros 2022-2026 : à définir (à intégrer dans la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement)

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.3 : Améliorer les transports en commun</b>
---------------------------------------	--

Action n°04#08 : Améliorer la performance du service de bus

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 11	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 5	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Nombre d'arrêts de bus et fréquence du réseaux sur le territoire	Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action  
.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)  
..... 

Contacts :  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°4 :  
Mobilité durable**

**Sous-thème n°4.3 :  
Améliorer les transports en commun**

### Action n°04#09 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de labellisation des parcs relais

**Rappel du contexte et des enjeux :** Le territoire de la CAPVM accueille 8 gares du réseau ferré qui proposent chacune un parc-relais. Certains sont labellisés par Île-de-France Mobilités (Chelles, Vaires-Torcy), d'autres sont non labellisés (Torcy, Lognes, Noisiel, Noisy-Champs, Emerainville-Pontault Combault, Roissy-en-Brie). Un parc-relais labellisé à Emerainville-Pontault Combault est en cours de création à l'initiative de la CAPVM et de la commune de Pontault-Combault et remplacera le parc-relais actuel. Des études ont été réalisées sur l'opportunité de labelliser concomitamment les parcs-relais du territoire Centre (tracé du RER A) dans l'optique d'une cohérence à l'échelle du territoire.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Avec les dispositions du Schéma Directeur des Parcs Relais (SDPR) d'Ile de France Mobilités, les effets négatifs liés à la création de la places de stationnement sont limités. En effet, le dimensionnement du parc relais est défini en fonction d'études de stationnement et de rabattement afin de ne pas surdimensionner l'équipement, et privilégier un usage de rabattement des usagers vers les transports en commun. Par ailleurs, la labellisation du parc relais implique une réglementation du stationnement sur voirie (payant, zone bleue ou carte résident, etc... - au choix de la collectivité) dans un périmètre de 500 m, et son contrôle.

Pour faciliter l'accès aux gares ferroviaire, cette action consiste à :

- Labelliser l'ensemble des parcs-relais de l'agglomération
- Définir la politique tarifaire de stationnement des parcs relais et à proximité, en cohérence avec les dispositions du Schéma Directeur des Parcs Relais (SDPR)

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Enjeu social	 1 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.3 : Améliorer les transports en commun</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#09 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de labellisation des parcs relais**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes IDF Mobilités</p>	<p><b>Partenaires :</b> SNCF, RATP, EPAMARNE</p>
<p><b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service transport 1 référent service infrastructure 1 référent par commune volontaire</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022-2024 : Labellisation des parcs relais de l'agglomération Ile de France Mobilités peut participer financièrement aux parcs relais labellisés : - pour la création, la réhabilitation, ou la labellisation. (70% du montant des travaux éligibles maximum). - pour l'exploitation, via 2 subventions (S1 : qualité de service ; S2 : objectif fréquentation) à condition que les objectifs définis dans le schéma directeur des parcs relais soient atteints - pour la mise en place du dispositif « gratuité », permettant aux usagers détenteurs d'un pass Navigo annuel d'avoir un abonnement au parc relais offert. Ile de France Mobilités compense la perte de recette associée par une subvention (S3 : compensation de recette).</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.3 : Améliorer les transports en commun</b>
---------------------------------------	--

**Action n°04#09 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de labellisation des parcs relais**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 9	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 4	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de parcs relais labellisés sur le territoire	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Fréquentation annuelle des parcs relais (IDF Mobilités)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°4 :**  
**Mobilité durable**

**Sous-thème n°4.4 :**  
**Mieux utiliser la voiture**

### Action n°04#10 : Développer les stations de covoiturage et promouvoir une plateforme numérique de covoiturage

#### Rappel du contexte et des enjeux :

La part modale actuelle du covoiturage n'est pas connue, mais elle le sera lors de la prochaine enquête mobilité d'OMNIL (Observatoire de la mobilité en Île-de-France). D'ici 2030, l'objectif est d'atteindre 5% des déplacements voitures réalisés en covoiturage

#### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à :

- Identifier et recenser les meilleurs emplacements susceptibles d'accueillir une station de covoiturage en particulier dans les pôles générateurs de mobilités (gares, université, zones d'activité...)
- Promouvoir une plateforme numérique unique agrégeant les plateformes existantes pour faciliter la mise en relation des usagers et améliorer la lisibilité de l'offre de covoiturage

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2	 2	Atténuation des émissions de GES	 2	Amélioration de la qualité de l'air
 2	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	 1	Enjeu social	 1	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.4 :  
Mieux utiliser la voiture

Action n°04#10 : Développer les stations de covoiturage et promouvoir une plateforme numérique de covoiturage

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes  
Département 77, Chaire ESS Université Gustave Eiffel

Partenaires :

EPAMARNE, France Mobilités

Moyens humains :

CA :  
1 référent service transport  
1 référent service infrastructure  
1 référent service développement économique  
Services ressource associés : SIGU, communication  
1 référent par commune volontaire  
1 référent Université Gustave Eiffel  
1 référent Département

Moyens financiers (en € TTC) :

2021 : Ressources internes (Identifier et recenser les meilleurs emplacements susceptibles d'accueillir une station de covoiturage)  
2022 : Entre 40 000 et 70 000 euros (estimation coût de la plateforme de covoiturage) + coût aménagement des stations de covoiturage (à chiffrer). Le Département de Seine et Marne finance les stations de covoiturage inscrites au schéma départementale du covoiturage  
Financement de la plateforme numérique de covoiturage via la labellisation French Impact de la CA PVM  
2023-2026 : Environ 10 000 euros (Maintenance annuelle de la plateforme de covoiturage)

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.4 : Mieux utiliser la voiture</b>
---------------------------------------	---

**Action n°04#10 : Développer les stations de covoiturage et promouvoir une plateforme numérique de covoiturage**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 10	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 5	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de stations de covoiturage sur le territoire	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.4 :  
Mieux utiliser la voiture

Action n°04#11 : Etudier le potentiel de développement du service d'autopartage

Rappel du contexte et des enjeux : Actuellement, 23 bornes d'autopartage sont opérationnelles sur le territoire.

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à partager le bilan du service existant et évaluer la pertinence d'un tel service sur le territoire

Si ce service est jugé pertinent :

- Définir le mode de gouvernance adapté
- Renforcer le maillage du territoire avec les bornes d'autopartage, en particulier dans les pôles générateurs de mobilités (gare, université, zones d'activités)

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p> Adaptation au changement climatique</p> <p> 2 Réduction de la consommation énergétique</p> <p> Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p> 2 Atténuation des émissions de GES</p> <p> Production d'énergies renouvelables</p> <p> 1 Enjeu social</p>	<p> 2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p> Stockage carbone</p> <p> 1 Amélioration de l'environnement sonore</p>
--	--	--

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°4 :**  
**Mobilité durable**

**Sous-thème n°4.4 :**  
**Mieux utiliser la voiture**

### Action n°04#11 : Etudier le potentiel de développement du service d'autopartage

#### Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
CA Marne-et-Gondoire, Val d'Europe Agglomération

**Partenaires :**

Communes, EPAMARNE

**Moyens humains :**

CA :  
1 référent service transport  
1 référent service infrastructure  
1 référence service développement économique  
Département : 1 référent covoiturage  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

CA  
2021 : 43 000 euros (poursuite du service actuel d'autopartage)  
2022-2026 : à définir

#### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.4 : Mieux utiliser la voiture</b>
---------------------------------------	---

Action n°04#11 : Etudier le potentiel de développement du service d'autopartage

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 9	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 4	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de bornes d'autopartage	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation énergétique du secteur transports / Parts modales sur le territoire (ROSE / Données INSEE / Enquête Grand Déplacements)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	--

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action  
.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)  
..... 

Contacts :  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°4 :  
Mobilité durable**

**Sous-thème n°4.4 :  
Mieux utiliser la voiture**

**Action n°04#12 : Promouvoir les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (motorisations gaz, électrique, hydrogène, et véhicules efficaces en énergie)**

### Rappel du contexte et des enjeux :

Les motorisations alternatives (gaz, électrique, et hydrogène) et efficaces en énergie (équivalent 3L/100km) sont moins émettrices de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre que les motorisations traditionnelles.

L'agglomération et les communes du territoire déploient des bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Des bornes de recharges pour les véhicules roulant au gaz sont également en projet (Chelles, et Pontault-Combault)

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

En 2021, le SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) et le département de Seine et Marne vont élaborer un schéma directeur à l'échelle départementale pour le déploiement des bornes de recharges IRVE (véhicules électriques) et GNV/bioGNV (véhicules gaz)

Cette action consiste à :

- Décliner au niveau intercommunal et communal le schéma directeur de déploiement des bornes qui sera élaboré par le SDESM
- Sensibiliser et former les acteurs du territoire sur les avantages / inconvénients de ce type de véhicule, et les impacts environnementaux associés en fonction du poids des véhicules

#### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de GES	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 2 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°4 :  
Mobilité durable

Sous-thème n°4.4 :  
Mieux utiliser la voiture

Action n°04#12 : Promouvoir les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (motorisations gaz, électrique, hydrogène, et véhicules plus légers)

Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes  
SDESM, département, SIGEIF

**Partenaires :**

GRDF, ENEDIS, SEM SIGEIF Mobilités, Département 77, EPAMARNE, Institut Paris Région, France Mobilités

**Moyens humains :**

SDESM : 1 référent  
Département : 1 référent  
SIGEIF : 1 référent  
CA :  
1 référent service transport  
1 référent service infrastructure  
1 référent service développement économique  
Service ressource associé : SIGU  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2021 : Le SDESM et le département financent le schéma de déploiement des bornes à l'échelle de la Seine et Marne  
2022 : Pour la déclinaison à l'échelle intercommunale du schéma départementale, 2 options :  
- Option 1: La CA et les communes délèguent leur compétence bornes de recharges au SIGEIF. Le SIGEIF, via la SEM SIGEIF Mobilités peut alors financer à 100% les schémas de déploiement IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques), l'installation, et l'exploitation des bornes  
- Option 2 : La CA et les communes gardent la compétence. La région Ile de France peut alors financer à 50% le schéma de déploiement des bornes de recharges. Financement ADVENIR et Région Ile de France pour l'installation de bornes de recharges véhicules électriques.  
2022-2026 : Budget à définir

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

<b>Axe n°4 : Mobilité durable</b>	<b>Sous-thème n°4.4 : Mieux utiliser la voiture</b>
---------------------------------------	---

**Action n°04#12 : Promouvoir les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (motorisations gaz, électrique, hydrogène, et véhicules plus légers)**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 14	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 6	<b>Gain qualité de l'air :</b> NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombres d'IRVE et de station GNV sur le territoire	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Part de l'électricité et du GNV dans la consommation du secteur transports (ROSE)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**

.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**

.....



**Contacts :**

....

...

## Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
**Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.1 :**  
**Planifier le développement des énergies renouvelables**

#### Action n°05#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur et froid

**Rappel du contexte et des enjeux :** La densité urbaine de la CA Paris Vallée de la Marne permet de valoriser un potentiel important d'énergies renouvelables en réseaux de chaleur. Les réseaux de chaleur sont dotés d'une efficacité énergétique très élevée au contraire des petites chaufferies collectives et surtout individuelles. De plus, ils offrent aux abonnés un prix de l'énergie stable dans le temps

Sur le territoire de la CA Paris - Vallée de la Marne il existe déjà 2 réseaux de chaleur alimentés par géothermie : Chelles et Torcy-Lognes (environ 11 770 équivalents logements sont raccordés). Un 3ème réseau de chaleur est en projet à Champs-sur-Marne/Noisiel (mise en service prévu au dernier trimestre 2021), 10 000 équivalents logements seront raccordés.

Aujourd'hui (en 2018) il y a 105GWh de chaleur délivrée par réseau de chaleur. D'ici 2030 l'objectif est d'atteindre au moins 200GWh.

Les besoins en froid sont également un enjeu énergétique important compte tenu des projections climatiques sur le territoire : Le nombre de journée d'été (Température supérieur à 25°C) pourrait passer de 36 par an à 52 par an d'ici 2050

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Le diagnostic PCAET a permis d'identifier un potentiel de développement de la chaleur renouvelable supérieure à 1000 GWh :

- Potentiel de développement de la géothermie profonde : 127 GWh
- Potentiel de développement de la géothermie superficielle : 315 GWh
- Potentiel de développement de la chaleur fatale : 521 GWh
- Potentiel de développement du bois énergie : 397 GWh

Des études plus approfondies et détaillées sont nécessaires pour confirmer ces potentiels et connaître les possibilités de valorisation en réseau de chaleur / froid

Cette action consiste à :

- Affiner et préciser le potentiel de développement des réseaux de chaleur/froid,
- Identifier des zones propices à la création/extension de réseaux de chaleur/froid,
- Planifier le développement des projets de réseaux de chaleur/froid.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de GES	 1 Amélioration de la qualité de l'air
 1 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
**Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.1 :**  
**Planifier le développement des énergies renouvelables**

**Action n°05#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur et froid**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM

**Partenaires :**

Communes, ADEME, BRGM, Aménageurs (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA), Airparif, Département, EPAMARNE, GRDF, Enedis, SIGEIF, SIPPEREC, SDESM, Région Ile de France, Université Gustave Eiffel (Architecte, urbaniste..), SURE (Seine et Marne Environnement), CCI, CMA, CIB, bailleurs sociaux, AMORCE, SIETREM, SIAM, SIAAP, RotoFrance, Data center (entreprise CELESTE) , Chelles Chaleur, Geomarne, Dalkia, Efficacity

**Moyens humains :**

CA :

- 1 référent service infrastructure
- 1 référent service développement durable
- 1 référent service aménagement
- 1 référent service habitat
- 1 référent service développement économique
- Service ressource associé : SIGU
- 1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2021 : environ 50 000 euros (coût de l'étude à préciser) + 1 700€ euros (Adhésion à AMORCE)  
2022 : environ 50 000 euros (suite de l'étude) + 1 700 euros(Adhésion à AMORCE)  
Financement de l'étude à 70% par la région et par l'ADEME (fond chaleur) + complément BRGM sur le volet géothermie  
2023 – 2026 : à définir – Des financements pourront être obtenus en phase travaux via le fond chaleur

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables</b>
---	---

**Action n°05#01 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur et froid**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 6
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Elaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Equivalent logements raccordés à un réseau de chaleur sur le territoire (Rapports annuels)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :  
Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.1 :  
Planifier le développement des énergies renouvelables**

### Action n°05#02 : Identifier les zones favorables au développement de la géothermie superficielle

**Rappel du contexte et des enjeux :** La géothermie dite de surface correspond à la partie de la géothermie qui se situe dans le proche sous-sol. Elle se réalise à des profondeurs faibles, inférieures à 200 mètres. Elle permet la production de chaud et d'eau chaude sanitaire grâce au fonctionnement de la pompe à chaleur (PAC) qui prélève de l'énergie dans le sous-sol. Elle permet également la production de froid soit par contournement de la PAC soit par utilisation d'une PAC réversible. Ce mode de chauffage est encore très peu valorisé sur le territoire : moins de 20 pompes à chaleur géothermiques étaient installées en 2015.

Un potentiel de 315 GWh de géothermie de surface sur nappes a été identifié à Chelles et Champs-sur-Marne. Le potentiel de géothermie de surface sur sonde est réputé isotrope (homogène de l'espace), il est donc a priori possible de recourir à la géothermie sur sonde en n'importe quel point du territoire.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à identifier les secteurs favorables pour le développement de la géothermie superficielle (exemple : grand jardin de maisons individuelles) et à identifier les projets pour lesquels l'aspect surface pourrait être traité en lien avec des architectes/urbanistes

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables</b>
---	---

**Action n°05#02 : Identifier les zones favorables au développement de la géothermie superficielle**

<b>Mise en œuvre</b>
----------------------

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes	<b>Partenaires :</b> ADEME, BRGM, Seine et Marne Environnement
---	---

<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable 1 référent service habitat 1 référent service aménagement Service ressource associé : communication 1 référent par commune volontaire et concernée	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : à définir - Financement ADEME pour cette étude
--	--

<b>Calendrier</b>					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X				

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°5 :  
Développement des énergies renouvelables

Sous-thème n°5.1 :  
Planifier le développement des énergies  
renouvelables

Action n°05#02 : Identifier les zones favorables au développement de la géothermie superficielle

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques (GWh/an) :  
/

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :  
18

Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :  
2

Gain qualité de l'air :  
Particules fines et NOx

**Indicateur de suivi de la réalisation**  
(données sources/méthodes entre  
parenthèses) :  
Identification de secteurs favorables  
à la géothermie superficielle

**Indicateur d'évaluation de  
l'efficacité de l'action** (données  
sources/méthodes entre parenthèses) :  
Suivi de la production annuelle  
géothermique (ROSE)

**Indicateur complémentaire  
environnemental** (données  
sources/méthodes entre  
parenthèses) :  
/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

FACTEURS OPERATIONNELS

Leviers financiers :  
.....

Leviers réglementaires :  
.....

Leviers  
méthodologiques :  
.....

Freins / Points de  
vigilance :  
...

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action

.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)

.....

Contacts :

....

...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°5 :  
Développement des énergies renouvelables

Sous-thème n°5.1 :  
Planifier le développement des énergies  
renouvelables

### Action n°05#03 : Etudier la faisabilité de développer la production de biogaz (méthanisation)

**Rappel du contexte et des enjeux :** Le gaz est la principale énergie utilisée sur le territoire (34% des consommations d'énergie, soit 1230 GWh).

La méthanisation est un procédé industriel permettant de produire du biogaz à partir des déchets organiques (résidus d'origine végétale ou animale). Les déchets organiques sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Le diagnostic PCAET a permis d'identifier un gisement méthanisable (= production de biogaz) de 45 GWh sur le territoire de la CA Paris - Vallée de La Marne.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à réaliser une étude pour : mieux caractériser le gisement méthanisable, étudier la faisabilité et la pertinence de le méthaniser, identifier le ou les sites les plus propices pour le méthaniser, et mener une réflexion sur l'épandage du digestat et sur l'acceptabilité de ce type de projet.

Cette réflexion pourra se mener sur un périmètre plus large que celui de la CAPVM, qui intégrerait notamment le périmètre des syndicats de collecte et de traitement des déchets et des EPCI voisins.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		2	Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité			Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables</b>
---	---

**Action n°05#03 : Etudier la faisabilité de développer la production de biogaz (méthanisation)**

<b>Mise en œuvre</b>
----------------------

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM EPCI voisins	<b>Partenaires :</b> Communes, ADEME, Département 77, GRDF, Région, GRT gaz, SIETREM, SIETOM, SIAM, agriculteurs, industriels de l'agroalimentaire, Université Gustave Eiffel, restauration collective et restaurants, chaire d'économie sociale et solidaire, chambre d'agriculture, PROMETHA, ELIOR.
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable 1 référent service développement économique 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : A définir, Partage des coûts d'études entre CA / syndicats de collecte et de traitement des déchets / EPCI voisins) ? - Financement ADEME de cette étude GRDF peut financer une étude de gisement

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables</b>
---	---

**Action n°05#03 : Etudier la faisabilité de développer la production de biogaz (méthanisation)**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 20
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 4	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Réalisation de l'étude biogaz	Suivi de la production annuelle de biogaz (ROSE)	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
**Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.2 :**  
**Mobiliser les acteurs du territoire et les inciter à développer des projets d'énergies renouvelables**

### **Action n°05#04 : Accompagner les acteurs du territoire pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Un potentiel de près de 600 GWh de solaire photovoltaïque (électricité) et 100 GWh de solaire thermique (chaleur) a été identifié (production actuelle inférieure à 1 GWh).

D'ici 2030, l'objectif est d'atteindre 60 GWh de solaire photovoltaïque et 20 GWh de solaire thermique.

Toitures, ombrières de parkings, mais également terrains inondables ou friches, le gisement est large pour le développement du solaire photovoltaïque.

#### DESCRIPTION

##### **Descriptif et objectifs opérationnels :**

Cette action consiste à accompagner les acteurs du territoire (entreprises, bailleurs sociaux, administrations publiques...) à :

- Identifier le potentiel solaire sur leur patrimoine
- Mobiliser le potentiel solaire identifié (exemple : accompagnement aux montages financiers et juridiques des projets)
- Inciter les acteurs du territoire à porter des projets globaux (rénovation énergétique du bâti et installation d'énergies renouvelables)
- Prendre en compte les risques engendrés (destruction des panneaux solaires lors des crues, obstacle à l'écoulement des eaux...)

##### **Typologie/ enjeux :**

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.2 : Mobiliser les acteurs du territoire et les inciter à développer des projets d'énergies renouvelables</b>
---	--

**Action n°05#04 : Accompagner les acteurs du territoire pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes SDESM, SIGEIF	<b>Partenaires :</b> Région IDF, SIGEIF, SDESM, SEM SDESM énergie, Enedis, ADEME, SDIS, SEME (SURE), ABF, CAUE, l'école d'architecture et d'urbanisme, communes (autres que pilote), Département 77, EPAMARNE, Seine et Marne Environnement, bailleurs sociaux, entreprises, AESN, EPTB Seine Grands Lacs
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service aménagement 1 référent service développement durable 1 référent service développement économique Service ressource associé : SIGU, communication 1 référent par commune volontaire Région Ile de France : 1 référent (AMI Ile de France Solaire)	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2021 : Ressources internes 2022-2026 : à définir La région Ile de France finance : - 30% du montant TTC des investissements (plafonné à 2.000.000 euros) - Pour les projets avec une démarche citoyenne participative : 50% du montant TTC des investissements (plafonné à 200 000 euros) et 80% du montant TTC des études (plafonné à 50 000 euros)

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°5 :  
Développement des énergies renouvelables

Sous-thème n°5.2 :  
Mobiliser les acteurs du territoire et les inciter à  
développer des projets d'énergies renouvelables

Action n°05#04 : Accompagner les acteurs du territoire pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques (GWh/an) :

/

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :

45

Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :

2

Gain qualité de l'air :

Particules fines et NOx

**Indicateur de suivi de la réalisation**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Nombre de projets solaire  
(thermique et PV) sur le territoire

**Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

Suivi de la production annuelle PV  
et solaire thermique (ROSE)

**Indicateur complémentaire environnemental**  
(données sources/méthodes entre parenthèses) :

/

Résultats opérationnels attendus pour 2026 :

FACTEURS OPERATIONNELS

Leviers financiers :

.....

Leviers réglementaires :

.....

Leviers méthodologiques :

.....

Freins / Points de vigilance :

...

Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action

.....

Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)

.....

Contacts :

....

...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
**Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.3 :**  
**Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service**

### Action n°05#05 : Mettre en service la centrale solaire au sol de Courtry

**Rappel du contexte et des enjeux :** La Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne est propriétaire de 16ha au Fort de Courtry au lieu-dit « Plateau de Bel Air ». Ces terrains, antérieurement occupés par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), comportent des servitudes qui en limitent fortement la valorisation (inconstructibilité) et le destine à long terme à une carrière de gypse.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Une occupation transitoire du plateau de Bel Air permettra de valoriser le potentiel solaire photovoltaïque du site pendant 25 à 30 ans

La centrale solaire de Courtry sera mise en service sur le plateau de Bel Air au 1er semestre 2022 (ceci dépend des autorisations d'urbanisme et des autorisations de rachat d'électricité)

Elle produira 8,3GWh/an, soit près de 14% de l'objectif territorial à l'horizon 2030 sur le solaire photovoltaïque

##### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°5 :  
Développement des énergies renouvelables

Sous-thème n°5.3 :  
Accompagner les projets d'énergies renouvelables  
en cours de mise en service

Action n°05#05 : Mettre en service la centrale solaire au sol de Courtry

Mise en œuvre

Pilotage de l'action :

CA PVM

Générale du solaire

Partenaires :

Commune de Courtry, Enedis

Moyens humains :

Maitrise d'ouvrage CA :

1 référent service aménagement

Exploitation : Générale du Solaire

Moyens financiers (en € TTC) :

Dépenses : 5,5Meuros par Générale du Solaire et 0 euros pour la CA PVM.

Recettes : 15 000 euros/an de loyer pour la CA PVM + 30 000 euros/an de fiscalité (IFER majoritairement) à partager entre la CAPVM et la commune de Courtry.

Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.3 : Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service</b>
---	--

**Action n°05#05 : Mettre en service la centrale solaire au sol de Courtry**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 8
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Mise en service de la centrale solaire de Courtry	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Production électrique annuelle (Exploitant)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
---	--	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
...

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
**Développement des énergies renouvelables**

**Sous-thème n°5.3 :**  
**Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service**

**Action n°05#06 : Mettre en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Le SIAM gère la station d'épuration des eaux usées à Saint Thibault des Vignes. 1/3 des eaux usées épurées par cette station d'épuration proviennent de la CA Paris Vallée de la Marne (Croissy-Beaubourg, Champs-sur-Marne, Emerainville, Lognes, Torcy, et Noisiel).

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Le SIAM mettra en service une unité de méthanisation des boues d'épuration en 2023 (début des travaux mi 2021)

L'unité de méthanisation produira 22 GWh/an de biogaz.

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

	Adaptation au changement climatique		2	Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité			Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.3 : Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service</b>
---	--

**Action n°05#06 : Mettre en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM**

**Mise en œuvre**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> SIAM / SAUR : Conception, réalisation, exploitation dans le cadre d'un contrat de concession</p>	<p><b>Partenaires :</b> CAPVM, Ademe, Région, Département 77, Agence de l'Eau, Sietrem, chambre d'agriculture</p>
<p><b>Moyens humains :</b> Maitrise d'ouvrage : Siam Exploitation : Saur, dans le cadre du contrat de concession pour l'exploitation des stations d'épuration CAPVM : 1 référent service développement durable</p>	<p><b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Montant du projet : 17 656 710 euros HT dont o 5 000 000 euros HT Siam o et 12 656 710 euros HT concessionnaire - Montant des subventions : non déterminé, dossiers en cours d'instruction.</p>

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.3 : Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service</b>
---	--

**Action n°05#06 : Mettre en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 22
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 4	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Mise en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Production annuelle de biogaz Consommations électriques, Bilan carbone avant et après méthanisation. (SIAM)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
Développement des énergies renouvelables

**Sous-thème n°5.3 :**  
Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service

**Action n°05#07 : Mettre en service le réseau de chaleur en géothermie profonde à Champs-sur-Marne / Noisiel**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Les travaux pour la mise en service du réseau de chaleur à Champs-sur-Marne / Noisiel ont déjà commencé

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

La centrale de géothermie à Champs-sur-Marne sera mise en service au dernier trimestre 2021. Ce futur réseau de chaleur sera alimenté par une eau à 70°, puisée à 1900m de profondeur

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- 19km de réseaux (Champs-sur-Marne / Noisiel)
- 10 000 équivalents logements chauffés par réseau de chaleur (Environ 5 630 équivalents logements en bâtiment existant et 6 100 équivalents logements en bâtiment neuf)
- Production énergétique de 97 GWh/an
- Taux de couverture par géothermie entre 77 et 90%.

Ce réseau de chaleur sera principalement utilisé dans le secteur tertiaire (70% des consommations, dont 50% pour le centre aquatique), mais aussi dans le secteur résidentiel (30% des consommations).

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°5 :**  
Développement des énergies renouvelables

**Sous-thème n°5.3 :**  
Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service

### Action n°05#07 : Mettre en service la centrale de géothermie à Champs-sur-Marne / Noisiel

#### Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM

Géomarne : délégataire

**Partenaires :**

Communes (Champs-sur-Marne, Noisiel), EPAMARNE, Seine et Marne Environnement

**Moyens humains :**

Maitrise d'ouvrage : CA

1 référent service infrastructure

1 référent service habitat

1 référent service développement économique

Services ressource associés : SIGU, communication

1 référent par commune volontaire et concernée

Exploitation : GEOMARNE dans le cadre d'un contrat de concession

**Moyens financiers (en € TTC) :**

Budget 2021-2026 :

Dépenses : 40M euros par GEOMARNE (ENGIE) et 0 euros pour la CAPVM

Subvention ADEME/Région : 10M euros

Financement participatif : 1M euros

#### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°5 : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Sous-thème n°5.3 : Accompagner les projets d'énergies renouvelables en cours de mise en service</b>
---	--

**Action n°05#07 : Mettre en service la centrale de géothermie à Champs-sur-Marne / Noisiel**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 87
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 11	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Mise en service la centrale de géothermie à Champs-sur-Marne / Noisiel	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : nombre d'équivalents logements raccordés et production géothermique annuelle (Rapports annuels)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.1 :**  
Réduire la production de déchets

**Action n°06#01 : Mettre en œuvre le tri à la source des déchets organiques en vue de l'échéance obligatoire de 2024**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Les déchets organiques sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024 (et dès le 1er janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes par an)

Le SIETREM et le SIETOM sont compétents uniquement sur les déchets ménagers et assimilés, mais la mise en place de redevances spéciales pourrait être étudiée pour les déchets des entreprises et des commerces

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à :

- Réaliser une étude pour étudier la faisabilité d'un tri à la source des déchets organiques sur l'ensemble du territoire, chiffrer le coût de sa mise en place, et identifier les modes de valorisation adaptés (collecte en porte-à-porte vers une unité de compostage/méthanisation, solutions de compostage autonome...)

- Généraliser progressivement le tri à la source des biodéchets

Tout au long de ce projet, une démarche importante de communication sera à mettre en place

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		3	Atténuation des émissions de GES		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		2	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité			Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.1 :**  
Réduire la production de déchets

**Action n°06#01 : Mettre en œuvre le tri à la source des déchets organiques en vue de l'échéance obligatoire de 2024**

### Mise en œuvre

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
SIETOM / SIETREM

**Partenaires :**

CAPVM, Communes, ADEME, M2IE, Département (collèges, schéma départementale de la méthanisation), Région (lycée), chantiers d'insertion, CAPE - Club ADEME des Partenaires des Entreprises en Île-de-France, Club des Eco Entreprises IdF, Réseau Pensée(s) Sauvage(s)

**Moyens humains :**

Syndicats de collecte et de traitement des déchets :  
1 référent SIETREM  
1 référent SIETOM  
CA :  
1 référent service développement durable  
Service ressource associé : communication  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2021 :  
- Expérimentation de la M2IE pour la collecte et la valorisation des déchets organiques auprès des gros producteurs (exemple : restauration collective). La M2IE bénéficie d'un financement Région sur ce projet.  
- Etude de faisabilité et expérimentation du SIETREM pour la collecte des déchets organiques auprès des ménages et des gros producteurs - Financement ADEME (AAP ADEME collecte des biodéchets des ménages)  
2022 : Généralisation du tri à la source , Budget à définir. Financement ADEME/Région pour la mise en place des dispositifs de tri à la source des biodéchets + Financement Région des unités de pré-traitement / massification / traitement des biodéchets

### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.1 : Réduire la production de déchets</b>
--	--

**Action n°06#01 : Mettre en œuvre le tri à la source des déchets organiques en vue de l'échéance obligatoire de 2024**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> 9
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 2	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Tonnages de déchets organiques collectés sur le territoire	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Valorisation des déchets organiques (tonnage composté, production de biogaz) (Syndicat de collecte et de traitement des déchets)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	--	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.1 :**  
Réduire la production de déchets

### Action n°06#02 : Poursuivre le déploiement des composteurs

**Rappel du contexte et des enjeux :** Composter permet de réduire la production de déchets de 75 à 100kg/hab/an et de produire une matière 100% naturelle qui fertilise les sols.

14% des ménages en maisons individuelles participent au compostage sur le périmètre du SIETREM et 10% sur le périmètre du SIETOM (composteurs distribués gratuitement par le SIETOM, participation de 20€ demandée pour le SIETREM).

Moins de 1% des ménages en habitat collectif participent au compostage (périmètre du SIETREM : 0,7%, périmètre du SIETOM : 1%)

Le SIETREM et le SIETOM encouragent et accompagnent la pratique du compostage collectif (en pied d'immeuble et en école) ainsi que le compostage partagé (dans les quartiers) : distribution de composteur, formation des habitants au compostage, et suivi de la mise en œuvre.

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à poursuivre le déploiement des composteurs sur le territoire, notamment dans les secteurs d'habitat collectif, les établissements scolaires, et les zones d'activités.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2	 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique		 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 :</b> <b>Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.1 :</b> <b>Réduire la production de déchets</b>
--	--

**Action n°06#02 : Poursuivre le déploiement des composteurs**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes SIETOM / SIETREM	<b>Partenaires :</b> Entreprises, établissements scolaires, Seine et Marne Environnement, bailleurs sociaux, Réseau Pensée(s) Sauvage(s), Graine IdF, Université Gustave Eiffel
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable 1 référent service développement économique 1 référent service habitat Services ressources associés : communication, SIG 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> Budget 2019-2020 du SIETREM : 100 000 euros (achat de composteurs et sensibilisation) 2021-2026 : Budget à définir

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.1 : Réduire la production de déchets</b>
--	--

**Action n°06#02 : Poursuivre le déploiement des composteurs**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> Dioxyde de soufre (SO2)

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Nombre de composteurs distribués Part des ménages équipée d'un composteur	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Tonnage de biodéchets compostés (Syndicat de collecte et de traitement des déchets)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.1 :**  
Réduire la production de déchets

**Action n°06#03 : Mettre à jour et mettre en œuvre les plans locaux de prévention des déchets et assimilés**

**Rappel du contexte et des enjeux :** Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a été approuvé en novembre 2019 et fixe des objectifs régionaux en matière de prévention et gestion des déchets. La loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020 inscrit de nouvelles dispositions sur la prévention et la gestion des déchets, notamment sur les pouvoirs de police spéciale du maire (en lien avec les dépôts sauvages) L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Le PLPDMA est l'ensemble des actions mises en œuvre par les collectivités et les syndicats de collecte et de traitement des déchets pour réduire la production de déchets.

### DESCRIPTION

#### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à mettre à jour et à mettre en œuvre les plans locaux de prévention des déchets .

Le SIETREM a un PLPDMA pour la période 2018 – 2020.

Le SIETOM a un PLPDMA qui s'est terminé en 2020 et l'a renouvelé sur la période 2020 – 2024.

#### Typologie/ enjeux :

*Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de GES	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Enjeu social	 Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 :</b> <b>Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.1 :</b> <b>Réduire la production de déchets</b>
--	--

**Action n°06#03 : Mettre à jour et mettre en œuvre les plans locaux de prévention des déchets et assimilés**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> SIETOM / SIETREM	<b>Partenaires :</b> CAPVM, Communes, ADEME, Région Ile de France, associations (La Paume de Terre, FNE...)
<b>Moyens humains :</b> 1 référent SIETREM / 1 référent SIETOM CA : 1 référent service développement durable Service ressource associé : communication 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> à compléter par SIETOM et SIETREM

<b>Calendrier</b>					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.1 : Réduire la production de déchets</b>
--	--

**Action n°06#03 : Mettre à jour et mettre en œuvre les plans locaux de prévention des déchets et assimilés**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> Dioxyde de soufre (SO2)

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Elaboration des PLPDMA	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la production annuelle de déchets du territoire (Syndicat de collecte et de traitements des déchets)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : /
--	---	---

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
.....

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
**Développement économique local et économie circulaire**

**Sous-thème n°6.2 :**  
**Développer les activités en faveur de l'alimentation durable**

### Action n°06#04 : Elaborer un Plan Alimentaire Territoriale

**Rappel du contexte et des enjeux :** Selon l'ADEME, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation représentent 1/4 de l'empreinte carbone des ménages.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt les projets alimentaires territoriaux revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, don alimentaire, valorisation du patrimoine

## DESCRIPTION

### Descriptif et objectifs opérationnels :

Après l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire, il s'agira de mettre en place des actions pour :

- mettre en place un système alimentaire durable local qui rapproche la consommation individuelle et la restauration collective de la production agricole de proximité
- coordonner les différents projets qui émergent sur le territoire de la CA Paris Vallée de la Marne (jardin partagé, parc agricole, ferme biologique, cité productive, installation d'agriculteurs ...)

Cette réflexion pourra être menée sur un périmètre plus large que celui de la CAPVM . Les territoires voisins disposent de nombreuses terres agricoles (+ de 4 000ha sur les territoires Marne et Gondoire et des Portes Briardes, et seulement 800ha sur la CA Paris Vallée de la Marne) .

### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<b>3</b>	Adaptation au changement climatique	<b>1</b> <b>(2)</b>	Atténuation des émissions de GES	<b>1</b>	Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables	<b>1</b>	Stockage carbone
<b>3</b>	Préservation de la santé et de la biodiversité	<b>3</b>	Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.2 :**  
Développer les activités en faveur de l'alimentation durable

### Action n°06#04 : Elaborer un Plan Alimentaire Territoriale

#### Mise en œuvre

##### Pilotage de l'action :

CA PVM  
Communes  
EPCI voisins

##### Partenaires :

Aménageur (EPAMARNE, Aménagement 77, M2CA), Chaire ESS Université Gustave Eiffel, Région IDF, Département 77, Chambre d'agriculture de région, CCI Seine et Marne ACC'tive, AMAP IDF, GAB IDF, Terre de Liens IDF, SIETOM, SIETREM, associations (Pensées Sauvages, Jardis Anim...), Seine et Marne environnement, restauration collective et scolaire, CCAS, Restaurants du cœur, Réseau Pensée(s) Sauvage(s), SIETREM, SIETOM

##### Moyens humains :

CA :  
1 référent service développement durable  
1 référent service aménagement  
1 référence service développement économique  
1 référent service solidarités territoriales  
Service ressource associé : SIG  
1 référent par commune volontaire

##### Moyens financiers (en € TTC) :

Financement Etat des Plans Alimentaires Territoriaux (Programme National de l'Alimentation)  
CA, 2021 : 10 000 euros  
2022 : budget à définir

#### Calendrier

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 :</b> <b>Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.2 :</b> <b>Développer les activités en faveur de l'alimentation durable</b>
--	--

**Action n°06#04 : Elaborer un Plan Alimentaire Territoriale**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> Ammoniac (NH3)

Indicateur de suivi de la réalisation (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action (données sources/méthodes entre parenthèses) :	Indicateur complémentaire environnemental (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Elaboration du Plan alimentaire Territorial	Part de produits locaux dans les repas (restauration collective)	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
**Développement économique local et économie circulaire**

**Sous-thème n°6.3 :**  
**Encourager le tourisme durable**

### Action n°06#05 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie tourisme durable

**Rappel du contexte et des enjeux :** Les activités touristiques ont des impacts sur les ressources naturelles et les écosystèmes (pression sur la ressource locale en eau, ...) et en matière d'émissions de gaz à effet de serre (notamment liées au transport)

Le territoire de la CA Paris Vallée de la Marne dispose de nombreux atouts touristiques : organisation d'événements artistiques et sportifs, biodiversité, paysage...

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Cette action consiste à :

- Recenser les initiatives de tourisme durable sur le territoire, et les valoriser
- Inciter les acteurs de l'hébergement, de la restauration, et de tourisme spécialisé (sports, loisirs, événementiel...) à s'engager dans une démarche écoresponsable
- Valoriser les itinéraires modes actifs (chemins touristiques de la biodiversité, chemins des produits alimentaires locaux...)
- Valoriser les paysages (paysages liés à l'eau, trame noire : zones sans éclairage public, favorable à l'observation des étoiles..)
- Elaborer un plan d'actions pour adapter au changement climatique (risque vague de chaleur notamment) les espaces récréatifs et de loisir

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<b>3</b> Adaptation au changement climatique	<b>1</b> Atténuation des émissions de GES	<b>1</b> Amélioration de la qualité de l'air
<b>1</b> Réduction de la consommation énergétique	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
<b>3</b> Préservation de la santé et de la biodiversité	<b>2</b> Enjeu social	Amélioration de l'environnement sonore

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

**Axe n°6 :**  
Développement économique local et économie circulaire

**Sous-thème n°6.3 :**  
Encourager le tourisme durable

**Action n°06#05 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie tourisme durable**

**Mise en œuvre**

**Pilotage de l'action :**

CA PVM  
Communes

**Partenaires :**

Région Ile de France , ADEME, Territoires voisins , SDESM, MDB IDF

**Moyens humains :**

CA :  
1 référent office du tourisme  
1 service transport  
1 référent développement économique  
1 référent service développement durable  
1 référent service aménagement  
Services ressources associés : communication, SIGU  
1 référent par commune volontaire

**Moyens financiers (en € TTC) :**

2022 : A définir – estimation à 30 000 euros  
Financement ADEME ?  
Financement fond régional du tourisme

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°6 : Développement économique local et économie circulaire</b>	<b>Sous-thème n°6.3 : Encourager le tourisme durable</b>
--	--

**Action n°06#05 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie tourisme durable**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> 5	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> 1	<b>Gain qualité de l'air :</b> Particules fines et NOx

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Elaboration de la stratégie tourisme durable	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) : Suivi de la consommation annuelle du secteur tertiaire (ROSE)	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
--	---	--

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
...

## Axe n°7 : Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026

Axe n°7 :  
Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire

Sous-thème n° :  
-

#### Action n°07#01 : Créer un club climat

**Rappel du contexte et des enjeux :** Plus de 60 acteurs publics et privés du territoire ont participé à l'élaboration du PCAET.

Les citoyens ont également été associés :

- 550 personnes ont répondu au questionnaire PCAET diffusé en 2019 et 150 personnes ont laissé leurs coordonnées et manifesté leur intérêt de participer au PCAET
- depuis Février 2019, la CA s'est dotée d'un conseil local de développement. Il est composé de 20 membres, tous acteurs de la vie locale et bénévoles

#### DESCRIPTION

##### Descriptif et objectifs opérationnels :

Animer un groupe de travail avec les citoyens volontaires souhaitant accompagner la CA Paris-Vallée de la Marne et les communes dans la démarche de construction du Plan Climat Air Energie Territorial. Ce lieu d'échange et de participation-concertation citoyenne permettrait à chacun de s'exprimer, proposer, et partager ses idées et initiatives. Pour initier la démarche, ce groupe de travail pourrait être proposé aux membres du conseil de développement et aux personnes qui ont répondu aux questionnaires PCAET en manifestant leur intérêt de participer à ce projet.

##### Typologie/ enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de GES	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité		Enjeu social		Amélioration de l'environnement sonore

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°7 :</b> <b>Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire</b>	<b>Sous-thème n°- :</b> -
---	------------------------------

**Action n°07#01 : Créer un club climat**

**Mise en œuvre**

<b>Pilotage de l'action :</b> CA PVM Communes Structure animatrice à définir	<b>Partenaires :</b> Graine IDF, associations
<b>Moyens humains :</b> CA : 1 référent service développement durable Service ressource associé : communication 1 référent par commune volontaire	<b>Moyens financiers (en € TTC) :</b> 2022 : 5 000 euros (organisation d'un événement de lancement du club climat) 2023-2026 : à définir

**Calendrier**

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021 - 2026**

<b>Axe n°7 : Mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire</b>	<b>Sous-thème n°- : -</b>
---	-------------------------------

**Action n°07#01 : Créer un club climat**

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Gains annuels énergétiques (GWh/an) :</b> /	<b>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) :</b> /
<b>Gains annuels Gaz à effet de serre (kteqCO2/an) :</b> /	<b>Gain qualité de l'air :</b> /

<b>Indicateur de suivi de la réalisation</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :	<b>Indicateur complémentaire environnemental</b> (données sources/méthodes entre parenthèses) :
Mise en place du club climat	Nombre de réunions du club climat par an	/

**Résultats opérationnels attendus pour 2026 :**

**FACTEURS OPERATIONNELS**

<b>Leviers financiers :</b> .....	<b>Leviers réglementaires :</b> .....	<b>Leviers méthodologiques :</b> .....	<b>Freins / Points de vigilance :</b> ...
--------------------------------------	--	---	--

**Collectivités du territoire avec un retour d'expérience sur l'action**  
.....

**Articulation à faire avec d'autres actions (PCAET, Cit'ergie, Programme Local de l'Habitat, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan air)**  
..... 

**Contacts :**  
.....  
.....